



20  
16

Cap sur le durable

[www.tco.re](http://www.tco.re)

RAPPORT  
D'ACTIVITÉS



# Le Mot du Président

2016 a constitué pour le TCO une année de changement important sur le plan de notre organisation administrative, un changement que j'ai souhaité personnellement.

Une telle rupture implique bien entendu une phase préalable de remise en question de notre mode de fonctionnement, de nos habitudes de travail ... Deux audits menés fin 2016 dans le domaine financier et dans le domaine organisationnel nous ont servi de support pour adopter un fonctionnement plus efficace, d'autant plus nécessaire que nos marges de manœuvre financières se restreignent.

Le changement doit se traduire par une organisation efficiente et une meilleure utilisation des fonds publics au service du territoire.

Certes, notre Collectivité affiche une épargne nette positive de 180K€ en 2016. Mais nous ne saurions nous contenter d'un tel résultat à l'avenir si nous voulons concrétiser les projets ambitieux de la micro-région Ouest. Ce résultat devra donc être confirmé et développé.

Aux côtés des principaux acteurs du Territoire de la Côte Ouest et avec le sens des responsabilités qui leur incombe, nos équipes ont œuvré en 2016 en faveur du développement de notre territoire et de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Ce rapport d'activités annuel dresse un bilan synthétique des actions conduites par l'institution en 2016 et je souhaite partager avec vous quelques faits marquants

Le TCO s'est mis au service de **la structuration globale du territoire** autour de deux démarches essentielles :

- Le vote du SCOT en décembre 2016 a permis de fixer les objectifs de développement et d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années au travers d'une véritable armature urbaine ;
- La définition du Nouveau Réseau Kar'Ouest devrait permettre de proposer une offre de transport plus attractive et plus performante.

Le TCO s'est également **mis au service des habitants de l'Ouest au quotidien**, dans le domaine de l'environnement, des transports, du logement, de l'insertion, du tourisme, ... ou encore de l'enseignement artistique.

Dans ce cadre, le lancement de la construction de l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest, attendue depuis si longtemps, constitue une avancée majeure pour la jeunesse de la Côte Ouest et j'en suis particulièrement heureux.

S'agissant enfin de **l'Écocité**, dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Saint-Denis dans le contentieux indemnitaire qui nous oppose aux anciens propriétaires, nous avons poursuivi la finalisation du projet d'aménagement et travaillé sur les statuts d'une future SPL. L'année 2017 sera en conséquence décisive pour ce projet.

Je sais que je peux compter sur chacun d'entre vous pour approfondir le sillon tracé par notre institution au cours de l'année 2016.

*Le Président,  
Joseph Sinimalé*



**Cap sur le durable**

[www.tco.re](http://www.tco.re)

<b>Le rapport financier.....</b>	<b>p.6</b>
I- Le fonctionnement.....	p.8
A. Les recettes.....	p.8
B. Les dépenses.....	p.10
II- L'investissement.....	p.13
A. Les recettes d'investissement.....	p.13
B. Les dépenses d'investissement.....	p.16
III- Analyse financière comparée.....	p.18
IV- Indicateurs comptables.....	p.20
V- L'observatoire fiscal du TCO.....	p.21
VI- Bilan des prestations par commune.....	p.27
VII- Sattelites du TCO.....	p.29
<b>Les ressources humaines et la qualité de vie au travail....</b>	<b>p.31</b>
<b>Le rapport d'activités 2016 par compétence.....</b>	<b>p.36</b>
Environnement.....	p.37
Transports.....	p.42
Aménagement et Habitat.....	p.45
Ecocité.....	p.49
Economie et Emploi.....	p.51
Tourisme, Sport et Culture.....	p.57
Coopération décentralisée.....	p.62

# Le Rapport financier 2016

L'exercice budgétaire 2016 du TCO a été arrêté à hauteur de :

→ **182,8 M€ en dépenses globales** (dépenses réelles + dépenses d'ordre)

Le volume de dépenses réelles réalisées en 2016 s'élève à 160,7 M€.

- Fonctionnement = 131,6 M€ (soit 83%)
- Investissement = 27,4 M€ (soit 17%) + un reste à réaliser de 1,7 M€

→ **182,9 M€ en recettes globales** (recettes réelles + recettes d'ordre)

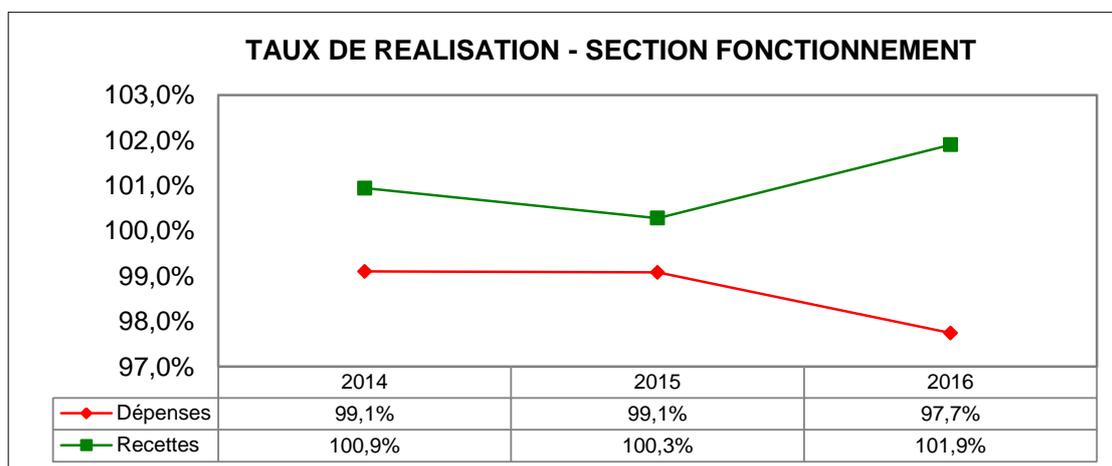
Les taux de réalisation (mouvements réels) :

**Budget de fonctionnement :**

Dépenses : 97,7%  
Recettes : 101,9%

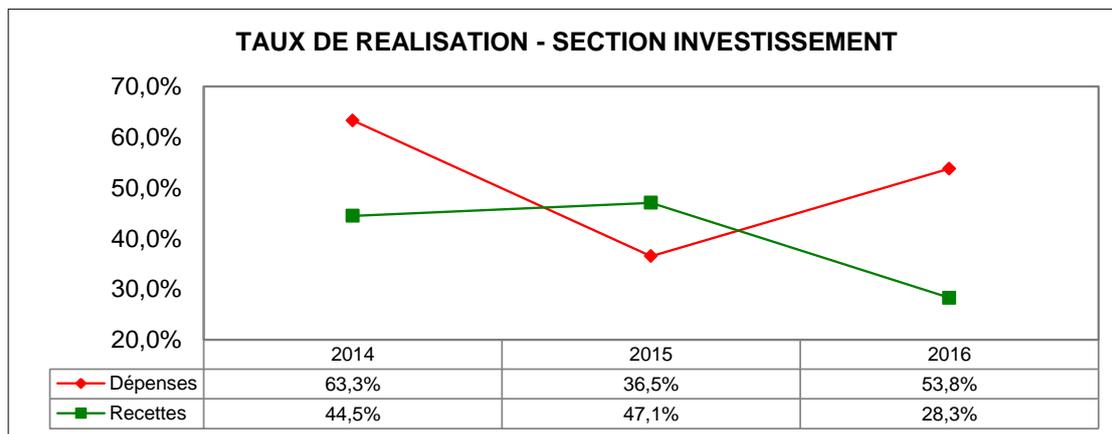
**Budget d'investissement :**

Dépenses : 53,8%  
Recettes : 28,3%



- En recettes, le taux de réalisation est supérieur à 100%, compte tenu des produits exceptionnels encaissés.

- En dépenses, le plan d'économie a permis de réduire certains postes, notamment les charges à caractère général et de maîtriser l'évolution des frais de personnel.



- En recettes, le taux de réalisation est relativement faible car le TCO a mobilisé moins d'emprunts que prévu (9 M€ contre 20 M€). Par ailleurs le FCTVA du 3<sup>e</sup> trimestre 2016 a été encaissé en 2017 au lieu de 2016.
- En dépenses, le taux de réalisation est meilleur en 2016, mais il reste à améliorer (ajustement des crédits ouverts au regard de la consommation prévisionnelle)

### L'épargne nette :

C'est un **indicateur de santé financière** qui correspond au solde restant, une fois payés toutes nos dépenses de fonctionnement et le capital de la dette.

Au titre de 2016, **l'épargne nette est positive à hauteur de 180 000 euros.**

### ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE 2014 A 2016

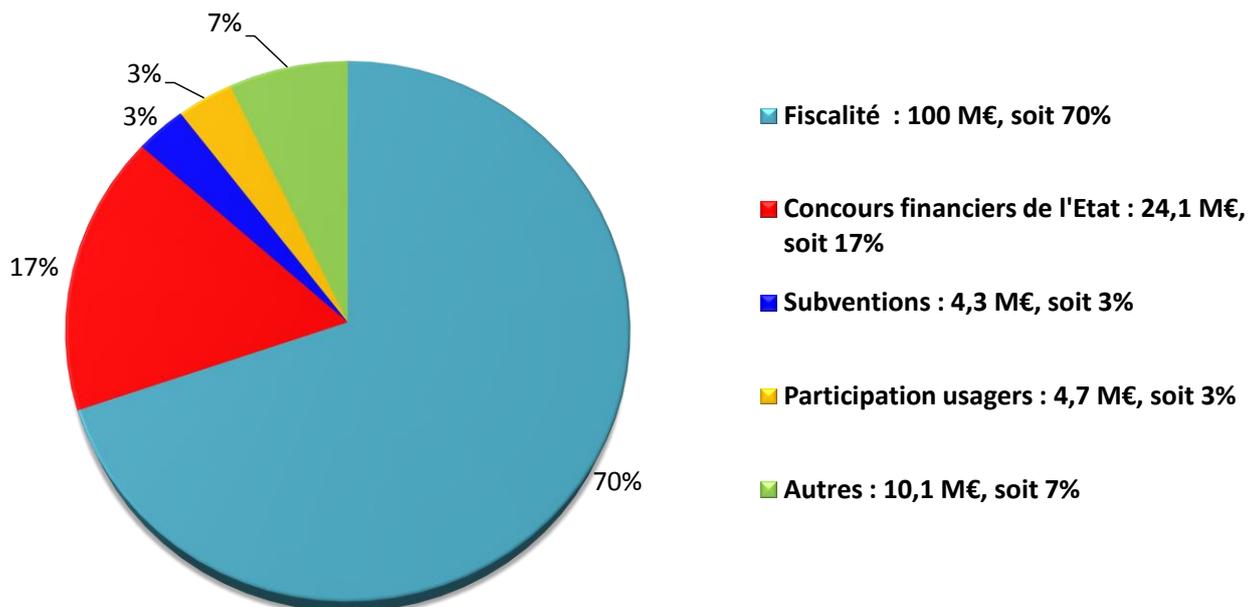
	2014	2015	2016
Épargne brute	3,8 M€	6,4 M€	6,4 M€
Épargne nette	- 400 K€	941 K€	180 K€

# I. LE FONCTIONNEMENT

## A → Les recettes

### REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

→ 143 363 376 €



**Les produits fiscaux constituent la principale source des recettes de fonctionnement (70%) de l'agglomération.**

**D'où l'intérêt d'élargir la base taxable :**

- en favorisant l'installation des entreprises et des ménages
- en travaillant sur le périmètre fiscal (permis, bâti...), de concert avec les services fiscaux et les communes membres (rôle clé de l'observatoire fiscal du TCO)

**Il sera en outre recherché une participation accrue des usagers, ce qui devrait permettre de soulager le poids de la fiscalité.**

## L'évolution des recettes de fonctionnement :

	2014	2015	2016	Evolut° 16/15	Evolut°en M€
Fiscalité entreprises (1)	32 336 390	34 992 316	37 426 662	7%	2 434 346
Concours financiers de l'Etat (DGF, compensation TP,DGD) (2)	29 750 216	27 617 142	24 110 742	-13%	-3 506 400
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (3)	25 507 590	26 003 540	28 720 173	10%	2 716 633
Versement transport (4)	22 389 858	23 561 760	22 885 237	-3%	-676 523
Taxe d'habitation	9 809 479	9 901 562	10 298 620	4%	397 058
Taxe de séjour (5)	384 278	500 000	690 000	38%	190 000
Participations des usagers : (6)	4 149 692	4 242 221	4 764 157	12%	521 936
<i>Loyers</i>	921 736	1 066 744	1 412 913	32%	346 169
<i>Autres participations</i>	3 227 956	3 175 477	3 351 245	6%	175 768
Subventions et participations	4 889 045	5 171 961	4 319 034	-16%	-852 927
<b>S/TOTAL RECETTES RELLES</b>	<b>129 216 548</b>	<b>131 990 502</b>	<b>133 214 625</b>	<b>1%</b>	<b>1 224 123</b>
Autres recettes (7)	8 466 883	3 366 329	10 148 751		6 782 422
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>137 683 431</b>	<b>135 356 831</b>	<b>143 363 376</b>	<b>6%</b>	<b>8 006 545</b>

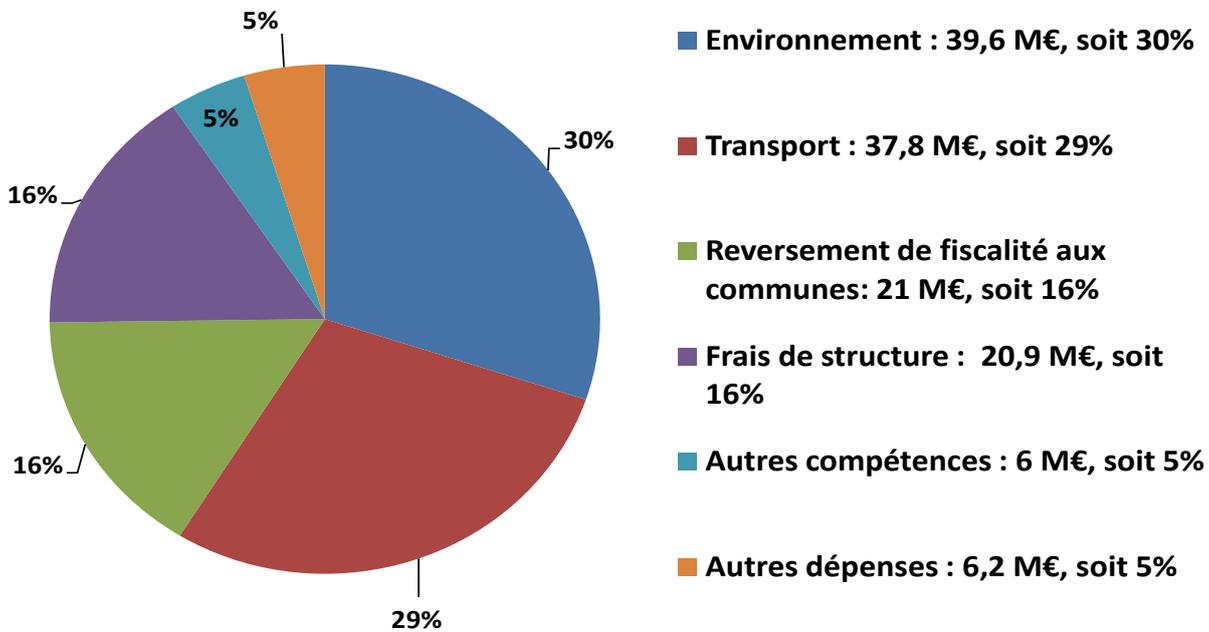
- (1) Une fiscalité entreprise dynamique en 2016 liée à :  
 - évolution de + 7% de la base de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) + effet taux de + 3% par rapport à 2015 : + 1,7 M€  
 - IFER+TASCOM : + 756 k€
- (2) Impact de la baisse de la DGF :- 3,3 M€ (participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics)
- (3) TEOM : effet taux + 1,8 M€
- (4) Le VT de 2015 a été corrigé en 2016, par une annulation de titre de 2,8 M€. Le montant réel de 2015 s'établit donc à 20,7 M€.
- (5) Taxe de séjour : régularisation de 170 k€ de 2014 et 2015 sur l'exercice 2016
- (6) Part des loyers en augmentation compte tenu des régularisations faites sur les sites, relatives aux infrastructures passives (sites antennes relais de télécommunication...) : 324 K€
- (7) Détail des recettes exceptionnelles encaissées en 2016 :  
 - Produits de cession du foncier : 5,3 M€  
 - Rattachements non suivis d'effets : 1,8 M€  
 - Pénalités appliquées sur les marchés Environnement : 1,1 M€  
 - Régularisation des produits constatés d'avances et autres dans le cadre de la DSP Transports : 788 k€  
 - Avoirs sur marchés de collecte relatifs à la révision des prix : 740 k€  
 - Refacturation des prestations aux budgets annexes et autres : 358 k€

**Ces recettes exceptionnelles ont participé à la préservation des équilibres financiers du TCO en 2016.**

## B → Les dépenses

### REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

→ 131 650 462 €



→ Globalement près de 60 % des dépenses de fonctionnement sont consacrés aux prestations de service en matière de collecte, traitement des ordures ménagères et transports publics.

Compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat, le TCO s'attachera à contenir la croissance de ses charges de fonctionnement afin d'asseoir l'exercice de nouvelles compétences et assurer le remboursement de la dette future.

### L'évolution des dépenses de fonctionnement :

	2014	2015	2016	Variation %	Variation en M€
<b>Pôles de compétence:</b>	<b>86 579 850</b>	<b>83 767 448</b>	<b>83 466 755</b>	<b>0%</b>	<b>-300 693</b>
* Environnement	44 178 101	41 276 945	39 645 232	-4%	-1 631 713
* Transports	36 405 018	36 519 543	37 806 492	4%	1 286 949
* Insertion	1 730 783	1 124 310	895 986	-20%	-228 324
* Economie	229 546	193 735	376 234		182 499
* Tourisme	2 805 210	2 956 918	2 804 202	-5%	-152 716
* Culture	852 390	1 287 235	1 065 702	-17%	-221 533
* Aménagement du territoire	154 341	261 173	208 187	-20%	-52 986
* Sport	224 461	142 493	121 356	-15%	-21 137
*Coopération décentralisée			29 424		29 424
*Centrale d'achat			21 940		21 940
*Espaces numériques		5 096			-5 096
*Régie des ports			492 000		492 000
<b>Revt de fiscalité aux communes</b>	<b>22 811 648</b>	<b>21 811 648</b>	<b>21 011 648</b>	<b>-4%</b>	<b>- 800 000</b>
* Attribution de compensation	19 811 648	19 811 648	19 811 648		
* Dotation de solidarité communautaire	3 000 000	2 000 000	1 200 000		
<b>Frais de structure dont :</b>	<b>18 939 226</b>	<b>20 475 074</b>	<b>20 931 515</b>	<b>2%</b>	<b>456 441</b>
* Frais de personnel	14 988 338	16 643 219	17 561 087	5,5%	917 868
* Frais de siège	2 785 036	2 773 919	2 378 907	-14%	- 395 012
* Communication	278 320	166 958	61 275	-63%	- 105 683
* Elus	887 532	890 978	851 301	-4%	- 39 677
* Groupes d'Elus			78 945		78 945
Frais financiers	1 831 256	2 188 820	2 322 915	6%	134 095
Frais d'études et honoraires	440 480	568 302	476 265	-16%	- 92 038
<b>S/total dépenses réelles de ft</b>	<b>130 602 460</b>	<b>128 811 292</b>	<b>128 209 098</b>	<b>-0,5%</b>	<b>- 602 195</b>
Charges exceptionnelles	2 450 348	126 875	2 940 864		
Dotations aux provisions		25 000	500 500		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>133 052 808</b>	<b>128 963 167</b>	<b>131 650 462</b>	<b>2%</b>	<b>2 687 295</b>

### Prestations de service aux usagers :

- **Environnement : - 4 % (- 1,6 M€)**  
Baisse de la contribution à Ileva (- 756 k€)  
Le différentiel s'explique par la régularisation des tonnages collectés.
- **Transports : +4% (+1,3 M€) :**  
Régularisation des prestations 2015
- **Tourisme : - 5 % (- 152 k€)**  
Changement du mode de gestion du camping suite à la mise en place de la DSP (- 112 k€)

▪ **Culture : -17 % (- 221 K€)**

La régie d'enseignement artistique n'étant pas opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le TCO a dû faire l'avance d'une partie des dépenses de cette structure pour 239 K€ (montant qui a été remboursé parallèlement). Hors mouvement exceptionnel, l'enveloppe globale octroyée à la culture est stable entre 2016 et 2015.

**Communication : -63% (-105 K€)**

En 2015 :

- des publications avaient été faites à titre exceptionnel : journal intercommunal, l'Express, édition du Parlement, plaquette EcoCité : 73 K€
- étude sur les supports et actions de communication : 36 K€

**Frais de siège : - 14% (- 395 K€)**

Dont :

- locations immobilières : -18%, soit - 127 K€
- économie sur les fournitures diverses : -34%, soit -30K€
- parc auto : -9 %, soit -16K€
- voyages et déplacements : - 46% soit -51 K€
- réception : -22%, soit - 9 K€

**Frais financiers : +6% (+ 134 K€)**

Il s'agit de frais financiers liés aux emprunts contractés en 2015

**Charges exceptionnelles :**

En 2016, régularisation du versement transport pour 2,8 M€

**Dotations aux provisions :**

En 2016, création d'une provision pour contentieux ouverts en matière d'environnement (500 K€)

## II. L'INVESTISSEMENT

### A → Les recettes d'investissement

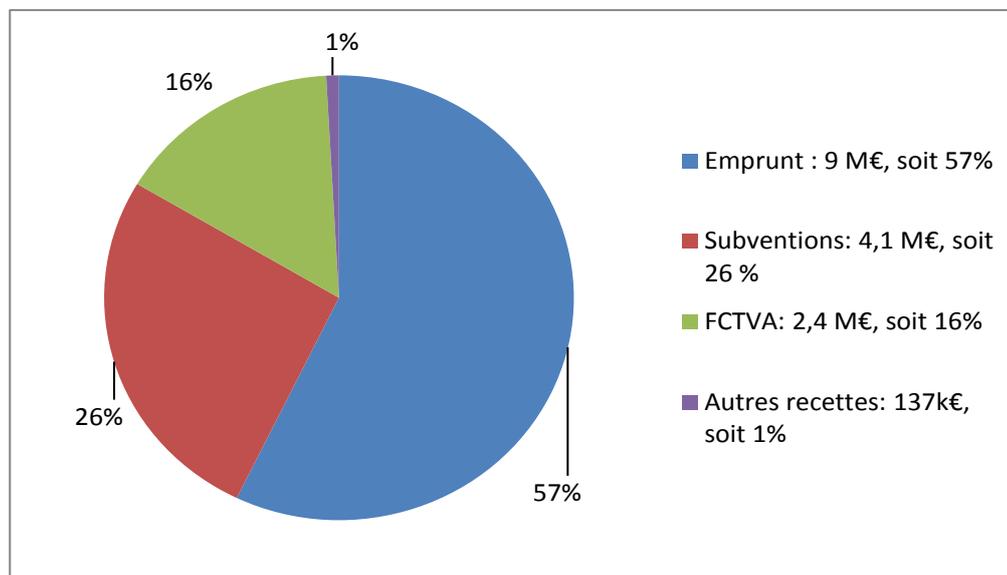
#### L'évolution des recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	2014	2015	2016
Subventions et participations	4 867 151	7 221 777	4 153 449
Dotations et fonds propres (FCTVA)	3 051 609	3 340 079	2 453 128
Emprunts	21 502 318	22 778 322	9 000 806
Autres	2 033		
<b>S/total recettes réelles</b>	<b>29 423 111</b>	<b>33 340 178</b>	<b>15 607 383</b>
Dotations aux amortissements	5 098 983	5 899 024	7 672 720
Excédent de fonctionnement capitalisé	424 148	1 091 194	1 817 589
Autres (dont écritures d'ordre)*	3 960 360	1 130 782	11 679 867
<b>S/total recettes d'ordre</b>	<b>9 483 491</b>	<b>8 121 000</b>	<b>21 170 176</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 906 602</b>	<b>41 461 178</b>	<b>36 777 559</b>

\*en 2016, les 11 M€ correspondent en partie à des écritures patrimoniales

#### La répartition des recettes d'investissement : l'emprunt reste la 1<sup>ère</sup> source de financement

Cette année encore l'emprunt a une place prépondérante dans le financement des investissements du TCO (57% de nos recettes réelles d'investissement). Il convient toutefois de souligner que le volume d'emprunts mobilisé a été divisé par deux : 9 M€ en 2016 (pour rappel en 2015 = 20 M€).



**A noter que sur les 4,1 M€ de subventions, les compétences ayant fait l'objet de financement sont principalement :**

- l'environnement : 1,9 M€ (acquisitions de matériels de collecte, équipements...)
- les transports : 966 K€ (acquisitions de bus, réalisation d'arrêts bus, aménagement d'itinéraires privilégiés)
- l'économie : 657 K€
- l'aménagement du territoire : 238 K€
- Ecocité : 208 K€
- le tourisme : 193 K€

**L'enjeu pour le TCO sera d'orienter davantage les opérations du PPI 2017-2020 vers des secteurs éligibles à des subventions.**

# FOCUS SUR LA DETTE DU TCO

## L'encours de la dette

	2014	2015	2016
Encours de dette au 01/01	62 947 082 €	80 250 814 €	94 829 074 €
Annuité	5 973 707 €	7 403 500 €	8 435 587 €
<i>Dont :</i>			
<i>Capital</i>	4 204 394 €	5 421 741 €	6 227 449 €
<i>Intérêts</i>	1 769 313 €	1 981 759 €	2 208 138 €
<i>Emprunt tiré dans l'année</i>	21 500 000 €	20 000 000 €	9 000 000 €
Encours de dette au 31/12*	80 250 814 €	94 829 074 €	102 550 624 €
Population	214 106	214 815	214 816
Encours/habitant	375 €	441 €	477 €

L'analyse de l'évolution de l'encours de la dette sur les 3 dernières années montre une augmentation soutenue de l'endettement du TCO, qui le positionne aujourd'hui comme la Communauté d'Agglomération ayant l'encours par habitant le plus élevé de La Réunion, largement au-dessus de la moyenne nationale. Et ce, en dépit d'une diminution drastique de 55% de l'emprunt tiré en 2016.

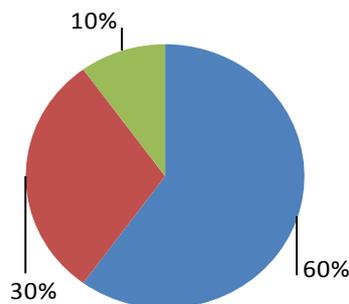
Il conviendra d'augmenter à la fois notre épargne et/ou les subventions si nous souhaitons développer notre programme d'investissement.

\*dont portage financier économique par EPFR (6M€ en 2016)

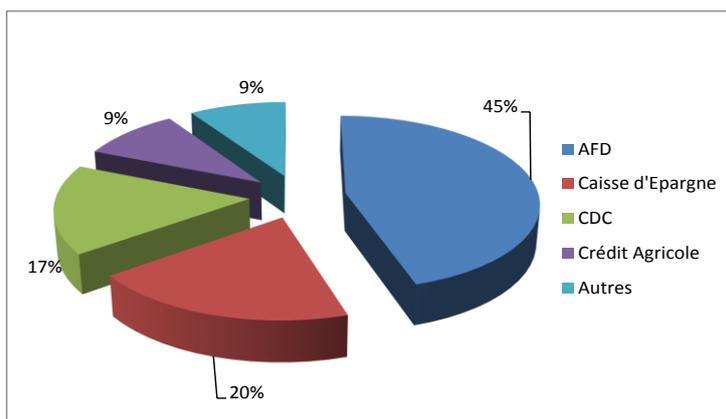
## Répartition de la dette par type de taux : 60 % de notre dette est à taux fixe

### ENCOURS :

Taux fixe :	60%
Taux variable :	30%
Livret A	10%
	<b>100%</b>



## Répartition de la dette par prêteur : l'AFD est notre 1<sup>er</sup> partenaire



Encours des garanties d'emprunt 2016= 155 M€

## B → Les dépenses d'investissement

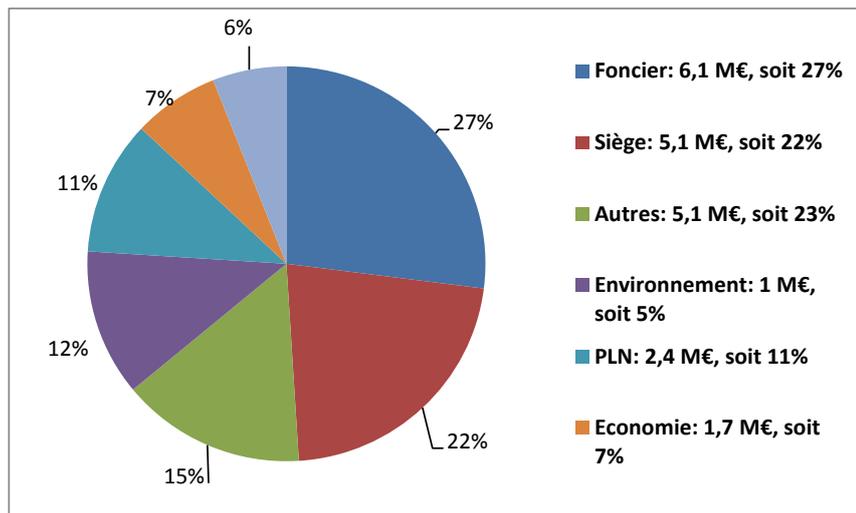
### L'évolution des dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	2014	2015	2016
<b>Dépenses réelles</b>	<b>30 928 567</b>	<b>32 051 619</b>	<b>21 257 349</b>
<i>Etudes</i>	2 982 232	4 643 740	2 108 617
<i>Subventions d'équipement versées</i>	5 057 162	4 822 703	2 330 874
<i>Constructions</i>	5 510 068	8 060 088	8 984 862
<i>Autres (dont foncier)*</i>	17 379 105	14 525 088	7 832 997
<b>Subventions d'investissement à rembourser</b>			<b>1 803 613</b>
<b>Capital de la dette</b>	<b>4 204 394,07</b>	<b>8 196 741</b>	<b>6 227 449</b>
<b>S/total dépenses réelles</b>	<b>35 132 961</b>	<b>40 248 360</b>	<b>29 288 411</b>
<b>Autres dépenses (dont écritures d'ordre)</b>	<b>4 440 688,83</b>	<b>1 939 215</b>	<b>7 034 334</b>
<b>Solde d'exécution reporté</b>	<b>424 148,44</b>	<b>1 091 194</b>	<b>1 817 589</b>
<b>S/total dépenses d'ordre</b>	<b>4 864 837,27</b>	<b>3 030 410</b>	<b>8 851 923</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 997 798,70</b>	<b>43 278 769</b>	<b>38 140 334</b>

\*en 2014 : foncier économique : 5 M€ ; Ansellia : 6,7 M€ ; bacs : 3,7 M€

\*en 2015 : bus : 4,2 M€ ; foncier économique : 3,7 M€ ; bacs : 3,2 M€ ; autres fonciers : 2,9 M€

\*en 2016 : foncier Cambaie : 6,1 M€



### Les principales opérations d'investissement de 2016 :

- Foncier : 6,1 M€ (dont foncier relatif à Ecocité)
- Travaux sur le siège TCO : 5,1 M€
- Pôle de Loisirs et Nature de Dos d'Ane : 2,4 M€
- Travaux d'aménagement de la zone artisanale de Bras Mont-vert à Trois-Bassins : 1,4 M€

Nous pouvons constater le poids croissant du coût du foncier au sein de nos comptes, ce qui nous amène à analyser des solutions de portage externe du foncier de Cambaie.

<b>REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL REALISE EN 2016</b>
<b>SPORT</b>	<b>2 452 887,05</b>
Pôle de Loisirs et Nature de Dos d' Ane	2 452 887,05
<b>TRANSPORT &amp; VOIRIE</b>	<b>1 325 887,79</b>
Fonds de concours exceptionnels	647 000,00
Itinéraires privilégiés sur le territoire	473 806,71
Etudes prospectives	81 928,36
Arrêts de bus - Etudes, travaux, construction	61 238,72
Points Correspondance NKO	49 184,85
Pôles d'échange	12 729,15
<b>ECONOMIE</b>	<b>1 704 843,65</b>
ZA extension Bras Montvert	1 415 134,74
ZA extension Pointe des Châteaux	111 912,41
Etude faisabilité écologie industrielle	68 741,82
Etude pole construction durable	34 221,75
Zone Arrière Portuaire - Etudes (faisabilité, opportunité)	25 660,25
ZA La Saline	25 372,73
Etude co MOA Port Fiches culturelles économiques	19 024,54
Gros entretien et réparation - ZA Vue Belle	3 470,71
ZAE Henri Cornu	1 304,70
<b>ENVIRONNEMENT &amp; CADRE DE VIE</b>	<b>1 061 913,73</b>
Matériels de pré collecte	918 488,96
Réhabilitation de décharges sur le territoire	78 573,88
Panneaux d'information	45 307,95
Fourrière animale	17 322,16
Déchèteries	2 220,78
<b>AMENAGEMENT &amp; PROSPECTIVE</b>	<b>997 711,58</b>
PILHI (Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne)	514 364,24
Fonds de concours habitat	226 833,35
Révision du SCOT	112 874,66
Etude relative à Mafate	46 351,20
Stratégie d'aménagement du territoire	86 705,30
Autres	10 582,83
<b>ECOCITE</b>	<b>312 608,04</b>
<b>TOURISME</b>	<b>702 347,41</b>
Sentier littoral de St leu	387 659,66
Camping	83 317,21
ZALM de Trois-Bassins	79 709,35
Ports de plaisance	76 800,46
Signalisation touristique	58 277,05
Pointe de Trois-Bassins	16 583,68
<b>INFORMATIQUE</b>	<b>218 863,00</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>14 283 899,93</b>
Travaux sur le siège	5 122 411,00
Foncier	6 196 192,68
Régularisation des transferts de biens à Ileva	1 799 270,86
Fonds de concours	682 474,18
Autres dépenses	380 048,73
Carte de vie quotidienne	73 002,48
Prise de participation au capital de la SPL OTE	30 500,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 060 962,18</b>

### III. ANALYSE FINANCIÈRE COMPARÉE (source CA 2016)

#### A. Ratios légaux

##### RATIOS DE LA LOI ATR - BENCHMARKING

CA 2016 - INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	TCO
Dépenses réelles de fonctionnement/population	613 €
dont environnement/hab	195 €
transport/hab	185 €
Produits des impositions directes/Population	194 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	667 €
Dépenses d'équipement brut/population	88 €
Encours de la dette/population	477 €
Dotation globale de fonctionnement/population	53 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	13%
Dépenses de fonctionnement+Remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	96%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	13%
Encours de la dette/recettes de fonctionnement	72%

CINOR	CIVIS	CIREST	CASUD
640 €	665 €	470 €	478 €
159 €	181 €		168 €
189 €	185 €		127 €
242 €	198 €	215 €	73 €
724 €	720 €	504 €	508 €
120 €	91 €	33 €	64 €
427 €	450 €	175 €	528 €
57 €	44 €	41 €	60 €
17%	26%	14%	17%
94%	97%	95%	98%
17%	13%	6%	13%
59%	62%	35%	104%

#### B. Ratios fiscaux

	TCO	CINOR	CIVIS	CIREST	CASUD
<b>FISCALITE</b>					
Taux de la CFE	25,00%	23,17%	29,03%	27,60%	22,76%
Bases nettes CFE/hab	323 €	405 €	277 €	259 €	130 €
Montant base nette	69 378 017 €	81 325 475 €	52 995 000 €	ND	16 496 205 €
Taux d'évolution de la base	7,60%	2,13%	1,70%	ND	1,32%
Produit fiscal /hab (73111)	129 €	167 €	151 €	71 €	72 €
<b>Taux de TEOM</b>					
Taux de TEOM	16%	14,80%	17,91%	17%	16,70%
Bases nettes TEOM/hab	830 €	1 254 €	793 €	636 €	717 €
Montant base nette	178 394 988 €	251 485 180 €	143 999 136 €	ND	90 926 136 €
Taux d'évolution de la base	3,60%	5,04%	4,89%	ND	3,82%
Produit de TEOM/hab	134 €	189 €	145 €	108 €	119 €
<b>Taux de VT</b>					
Taux de VT	2%	2%	2%	ND	1,80%
Versement transport perçu/hab.	107 €	178 €	104 €	58 €	41 €
Bases nettes VT/hab	5 327 €	8 790 €	5 189 €	ND	2 304 €
Montant base nette	1 144 261 850 €	1 751 643 600	930 750 000 €	ND	292 260 027 €

Notre produit fiscal demeure inférieur à celui des deux autres principales intercommunalités (CINOR et CIVIS).

Nos dépenses d'équipement brutes sont également inférieures, alors même que l'encours est élevé. Une partie de l'explication sur le niveau de notre encours vient de l'importance des fonds de concours (30 M€/7ans).

### C. Autres ratios

Population INSEE	2014	2015	% d'évolution	2016	% d'évolution
TCO	214 106	215 351	0,58%	214 815	-0,25%
CINOR	199 901	201 366	0,73%	199 286	-1,03%
CIVIS	176 272	177 370	0,62%	177 999	0,35%
CASud	124 129	125 676	1,25%	126 837	0,92%
CIREST	123 209	123 854	0,52%	125 804	1,57%
TOTAL	837 617	843 617	0,72%	844 741	0,13%

Revenu par habitant	2014	2015	% d'évolution	2016	% d'évolution
CINOR	11 077	11 253	1,59%	11 673	3,73%
TCO	9 602	9 861	2,69%	10 186	3,30%
CIVIS	8 449	8 716	3,16%	9 056	3,90%
CASud	7 832	8 057	2,88%	8 285	2,83%
CIREST	6 953	7 167	3,07%	7 329	2,27%

RICHESSSE FISCALE "ENTREPRISES"	2014	2015	% d'évolution	2016	% d'évolution
CINOR	29 606 000	30 498 000	3%	NC	
TCO	24 029 000	26 443 000	10%	29 646 000	12%
CIVIS	20 805 000	21 676 000	4%	NC	
CIREST	12 038 000	12 146 000	1%	12 185 000	0%
CASUD	5 123 000	5 828 000	14%	5 963 000	2%

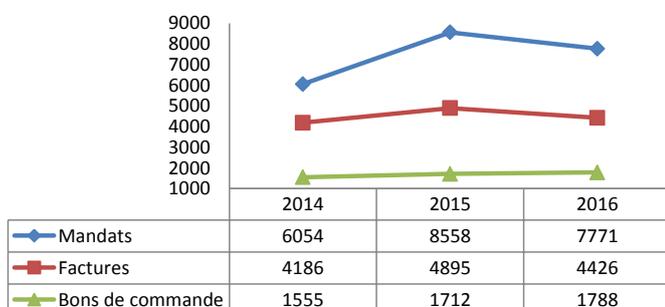
	TCO	CINOR	CIVIS	CIREST
Dotation de Solidarité versée/hab.	6 €	27 €	8 €	0 €
Epargne nette (capacité d'autofinancement)	180 K€	7857 K€	2541K€	3 026k€

## IV. INDICATEURS COMPTABLES

### Nombre de mandats et titres émis

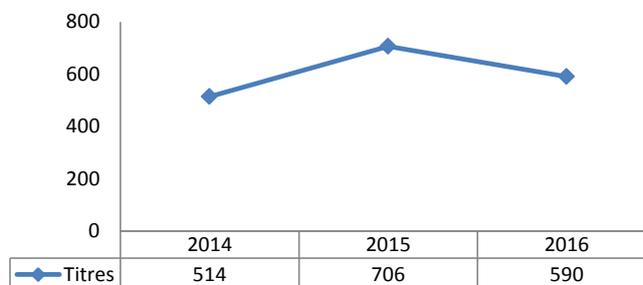
#### Indicateurs de suivi budgétaire

##### - Dépenses -



#### Indicateurs de suivi budgétaire

##### - Recettes -



- ✓ En 2014 : le TCO a porté pendant 7 mois les mandats de l'OTIO (Office de tourisme intercommunal de l'Ouest)
- ✓ En 2015 : l'augmentation des mandats/titres s'explique par :
  - \* une légère augmentation des rejets de la DGFIP suite au passage au PES V2 (dématérialisation des flux informatiques)
  - \* mais surtout par le rejet d'un bordereau de rattachement des dépenses contenant 350 mandats
  - \* le TCO a porté les factures de la REA (régie d'enseignement artistique), ce qui représente 90 mandats.
- ✓ En 2016 : le TCO a porté les mandats de la RPP (régie des ports de plaisance)

**80%** des mandats émis en 2016 concernent la section de fonctionnement.

### Délai global de paiement : un indicateur en nette amélioration grâce à la dématérialisation des factures

DGP	2014	Rang	2015	Rang	2016
CASUD	43,5	4	75,2	5	39,2
CINOR	28	2	26,6	1	32,7
CIREST	26,3	1	28	2	22,3
CIVIS	46,3	5	38,6	3	35,3
<b>TCO</b>	<b>43,4</b>	<b>3</b>	<b>47,3</b>	<b>4</b>	<b>29,6</b>

↓  
Passage au **PESV2** : nov 14 2014

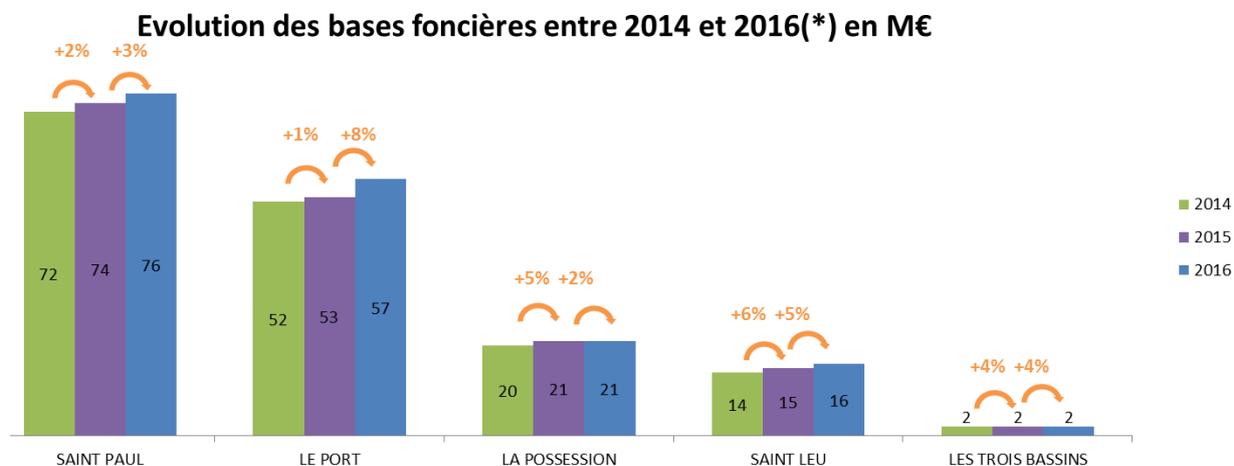
Le délai global de paiement est en deçà des 25 jours depuis mars 2016, et inférieur aux 30 jours réglementaires.

Le circuit de mandatement des factures est entièrement dématérialisé depuis début 2015.

## V. L'OBSERVATOIRE FISCAL DU TCO

La cellule fiscale du TCO a été créée fin 2011. Composée de deux agents, elle permet de vérifier sur le terrain l'exactitude des déclarations fiscales afin de fiabiliser les bases.

### ■ Evolution des bases foncières du TCO



(\*) hors coefficient de revalorisation annuelle calculé par le service des impôts.

En 2016, la progression moyenne des bases foncières est d'environ 4,7%.



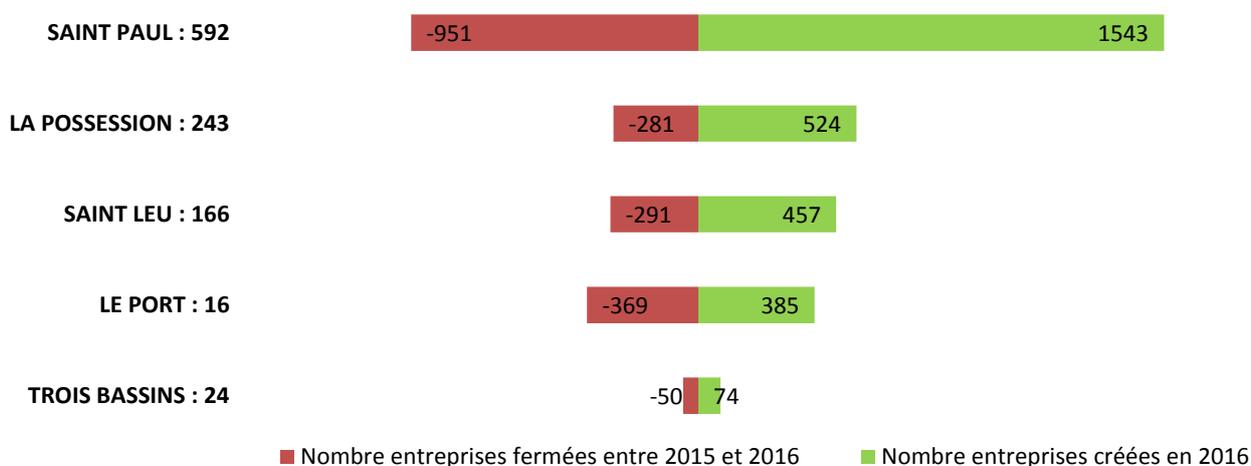
## Faits marquants

- ✓ La création de base foncière a globalement augmenté sur le TCO, entre 2014-2015 la croissance était de 2,4%, elle est de 4,7% cette année. Quelques équipements industriels (Terminal céréalier, SCPR, SOREDIP) au Port et à Saint-Leu ainsi que quelques équipements hôteliers (Akoya et Dina Morgabine) à Saint-Paul sont à l'origine de cette création de base.
- ✓ La base foncière de Trois-Bassins poursuit une croissance de plus de 4%.
- ✓ La base foncière de La Possession évolue plus faiblement cette année (2%).

## ■ Les entreprises du TCO

Nombre d'entreprises du TCO			
Commune	2014	2015	2016
LA POSSESSION	1 845	1 868	2 111
LE PORT	3 075	3 054	3 070
SAINT LEU	2 109	2 023	2 189
SAINT PAUL	8 062	7 637	8 229
TROIS BASSINS	334	303	327
<b>TCO</b>	<b>15 425</b>	<b>14 885</b>	<b>15 926</b>

### Création et fermeture des entreprises entre 2015 et 2016



En 2016, le nombre d'entreprises sur le territoire du TCO s'élève à **15 926\*** (+1 041 sociétés en 2016 par rapport à 2015).

\*source : fichiers CFE 2016 du service des impôts



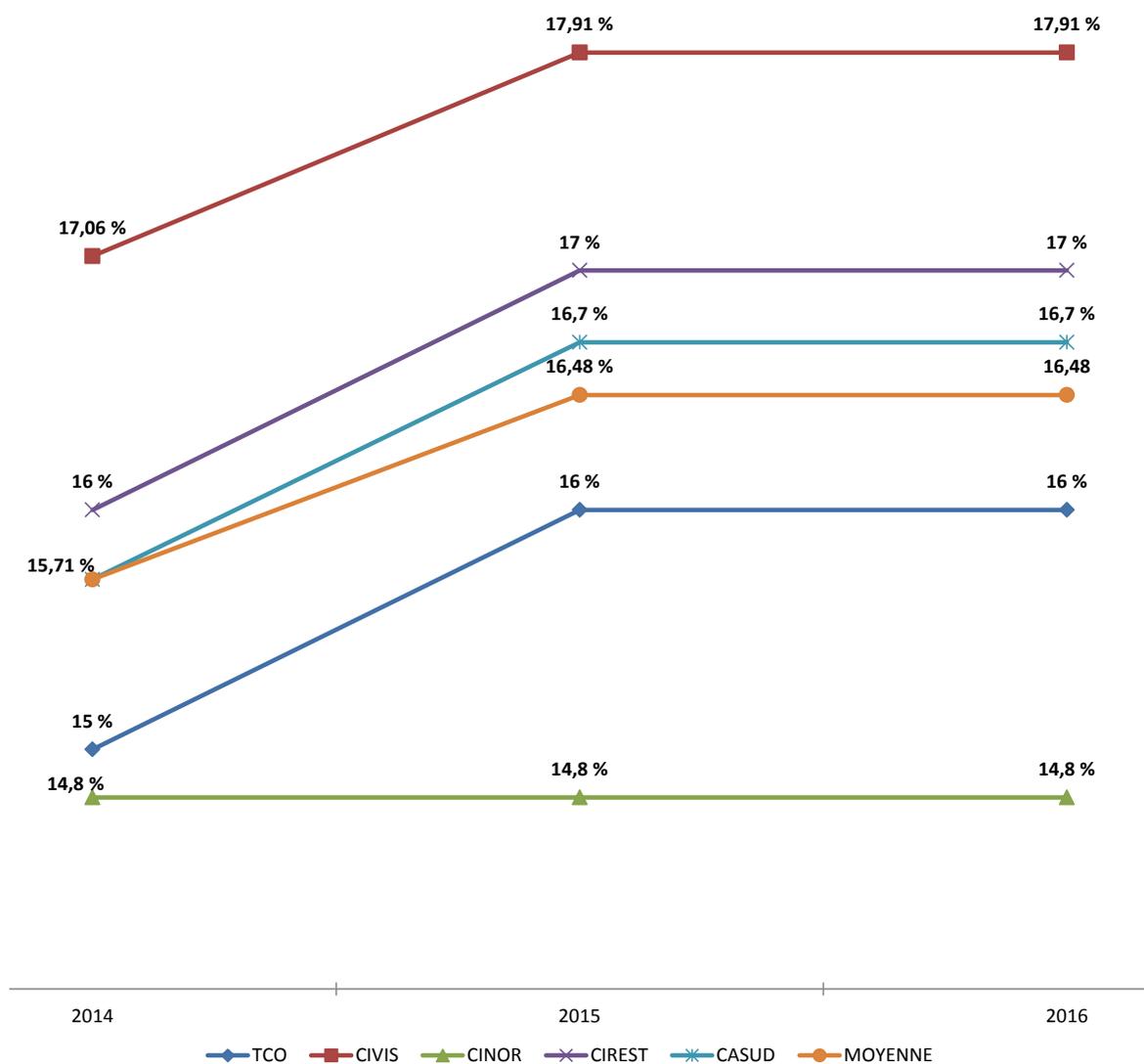
## Fait marquant

Après une diminution observée en 2015, le nombre de créations d'entreprises repart à la hausse en 2016 (+ 1 041).

## ■ Evolution des taux de fiscalité de 2014 à 2016

Globalement, à l'échelle de La Réunion, les taux de fiscalité du TCO sont inférieurs à la moyenne des différentes intercommunalités.

### Evolution des taux de TEOM

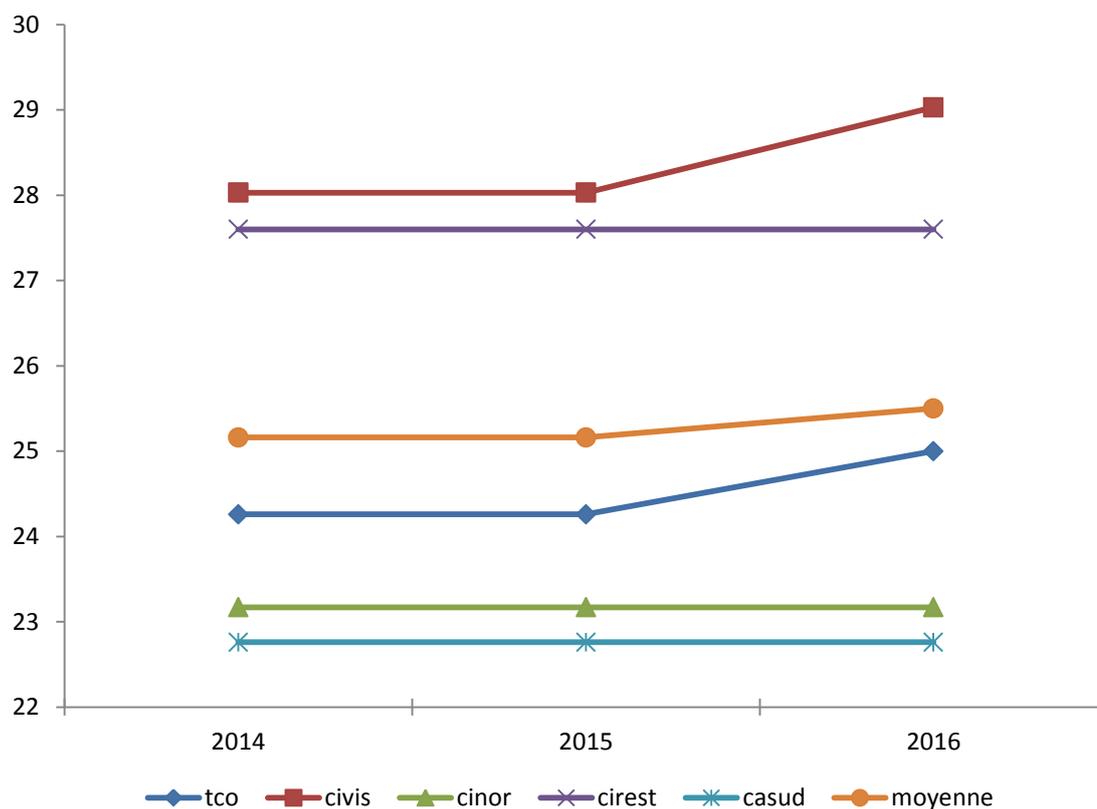


TEOM			
	2014	2015	2016
<b>TCO</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
CIVIS	17,06	17,91	17,91
CINOR	14,8	14,8	14,8
CIREST	16	17	17
CASUD	15,71	16,7	16,7
<b>Moyenne</b>	<b>15,71</b>	<b>16,48</b>	<b>16,48</b>

**TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2016, le taux de TEOM a été revalorisé de 15% à 16%.

## Evolution des taux de CFE



### CFE

	2014	2015	2016
<b>TCO</b>	<b>24,26</b>	<b>24,26</b>	<b>25</b>
CIVIS	28,03	28,03	29,03
CINOR	23,17	23,17	23,17
CIREST	27,6	27,6	27,6
CASUD	22,76	22,76	22,76
<b>Moyenne</b>	<b>25,16</b>	<b>25,16</b>	<b>25,5</b>

**CFE** : Cotisation foncière des entreprises

En 2016, le taux de CFE du TCO a été revalorisé de 24,26% à 25%.

## ■ Enquêtes fiscales

En 2016, la cellule fiscale a orienté ses travaux sur la taxe de séjour et la fiscalité des entreprises. En fin d'année, les contrôles ont concerné davantage les locaux d'habitation.

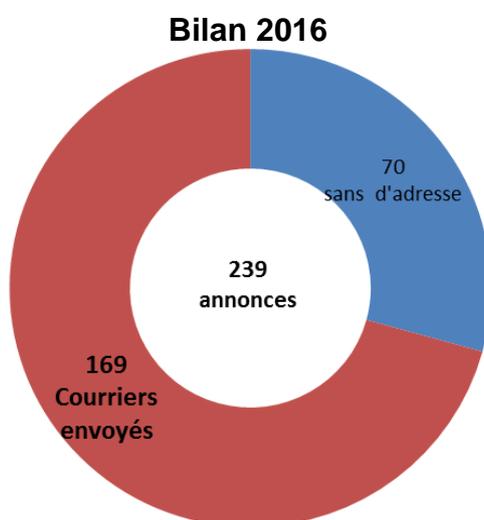
### Taxe de séjour :

Depuis 2015, le TCO gère la collecte de la taxe de séjour. Cette taxe finance les actions de l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) qui a pour missions la promotion et le développement de l'attractivité du territoire.

En 2016, le TCO a porté son action sur la recherche d'hébergeurs « marrons » sur la base de croisement de données (sites internet). Il a détecté près de 240 propriétaires qui ne collectaient pas la taxe de séjour :

- 169 propriétaires ont été informés de l'existence et du fonctionnement de la taxe de séjour et sont rentrés dans la base de données.
- 70 propriétaires n'ont pu être localisés.

### Recherche des hébergeurs non déclarés



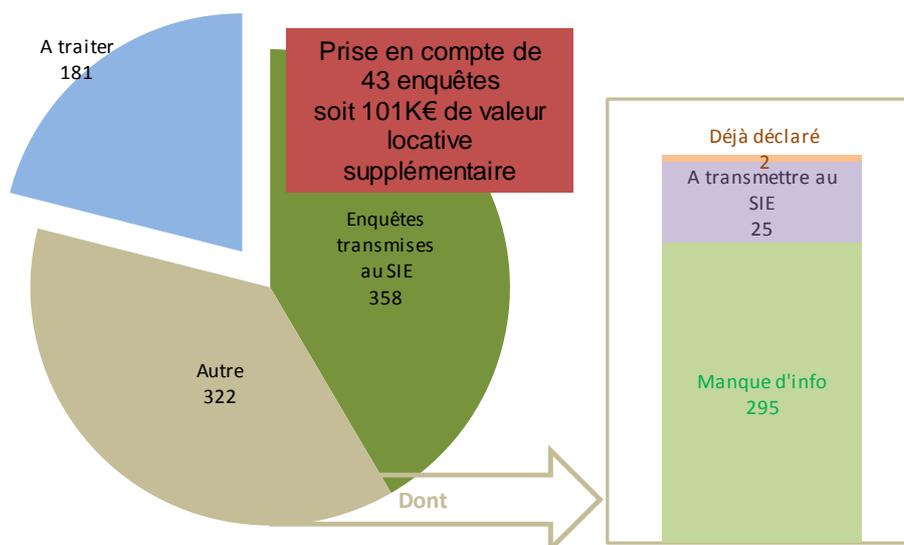
### Fiscalité des entreprises :

Depuis 2014, le Service Impôt Entreprise (SIE) de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) transmet au TCO des listes d'entreprises dont la localisation est indéterminée. Le cumul des listes comprend 861 entreprises.

Fin 2016, les informations sur 358 entreprises ont été transmises au SIE.

503 entreprises sont en cours de traitement ou à traiter.

## Fiscalité des entreprises Bilan 2016



### Feuille de route pour 2017 :

Fin 2016, un bilan d'activités de la cellule fiscale du TCO a été présenté aux élus. Suite à cette présentation, il a été acté un renforcement :

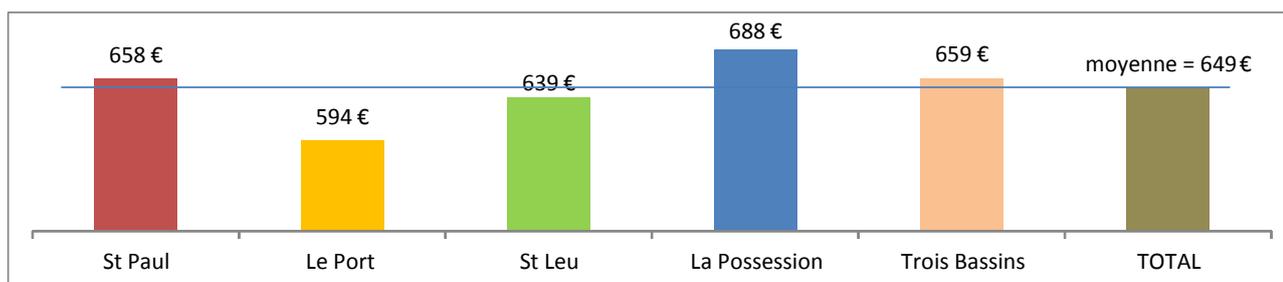
- Des effectifs de la cellule fiscale du TCO,
- Des contrôles de locaux non déclarés et mal déclarés,
- De la collaboration entre les services communaux et la cellule fiscale du TCO, voire de la mutualisation à terme de cette mission.

Une des premières thématiques de travail a porté sur la taxe d'habitation dans le cadre d'un partenariat entre les communes de La Possession, du Port, de Trois-Bassins, de Saint-Leu, le TCO et la DRFiP. Avec le concours de ces collectivités, la DRFiP procèdera à la correction de certains fichiers fiscaux, notamment la vérification et la correction du fichier des voies du TCO.

## VI. BILAN DES PRESTATIONS PAR COMMUNE

### REPARTITION DES DEPENSES PAR COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL DEPENSES	Dépense/ habitant
<b>St Paul</b>	55 187 170	14 438 176	69 625 346	658 €
<b>Le Port</b>	18 250 218	3 257 653	21 507 871	594 €
<b>St Leu</b>	17 538 429	3 945 152	21 483 581	639 €
<b>La Possession</b>	16 845 215	5 016 739	21 861 953	688 €
<b>Trois Bassins</b>	4 017 783	831 485	4 849 268	659 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 838 813</b>	<b>27 489 205</b>	<b>139 328 018</b>	<b>649 €</b>



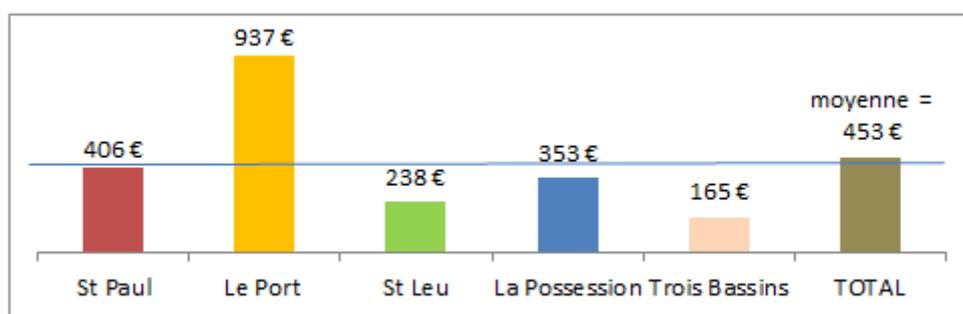
#### **En €/hab**

La moyenne des dépenses par habitant est de 649 €.

Le classement présenté devra être affiné au regard des contraintes propres à chaque commune (étendue du territoire, dessertes de zones en hauteur...).

## REPARTITION DES RECETTES PAR COMMUNE

	Recettes totales	Recettes/habitant
<b>St Paul</b>	42 952 390	406 €
<b>Le Port</b>	33 898 913	937 €
<b>St Leu</b>	7 994 416	238 €
<b>La Possession</b>	11 209 152	353 €
<b>Trois Bassins</b>	1 216 886	165 €
<b>TOTAL</b>	<b>97 271 758</b>	<b>453 €</b>



**En €/hab**

La 1<sup>ère</sup> commune contributrice/habitant est Le Port, compte tenu de la recette liée à la CFE.

# VII. SATELLITES DU TCO

## LA "CONSOLIDATION" DES COMPTES DU TCO

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, **pour une collectivité locale**, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre la dite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

### LE PERIMETRE DE "CONSOLIDATION" ET SES DIFFERENTS NIVEAUX

Le TCO a identifié et suivi, en 2016, 72 "partenaires privilégiés". Cependant, la "consolidation" ne porte pas sur l'ensemble de ces structures. Son périmètre a été déterminé en fonction du niveau d'influence exercé par le TCO en raison de son implication dans le fonctionnement de l'entité et/ou des moyens qu'il lui consacre. Il est décliné selon 4 niveaux et concerne 21 organismes.

#### Niveau 1

Ce premier niveau, le plus proche de la Collectivité, regroupe les entités **sous participation / partenariat MAJORITAIRE** selon 4 sous-ensembles :

① Les établissements publics locaux et budgets annexes :

- REA** (Régie d'Enseignements artistiques)
- RPP** (Régie des Ports de Plaisance).

② Les syndicats dont le TCO est membre :

- ILEVA** (Syndicat mixte de traitement des déchets)
- SMTR** (Syndicat Mixte des Transports de la Réunion)

③ Les sociétés (d'économie mixte ou publiques) dont le TCO détient **plus de 50 % du capital social** :

- CYCLEA** (Société d'Economie Mixte des déchets)
- SEMTO** (Société d'Economie Mixte des Transports de l'Ouest).
- OTE** (Société Publique Locale Ouest Territoire Evènementiel)

④ Les associations, ou autres, financées **à plus de 60 %** :

- T'COS** (Comité d'œuvres sociales du TCO)

#### Niveau 2

Ce niveau regroupe les entités bénéficiant d'une participation **FORTE** du TCO, selon 2 sous-ensembles :

① Les sociétés (d'économie mixte ou publiques) dont le TCO détient **de 25 % à 50 % du capital social** :

- SPL TAMARUN** (Société Publique Locale TAMARUN).

② Les associations, ou autres, recevant **entre 30 % et 60 %** de financement :

- CADI** (Centrale d'achats durables et d'innovations)

#### Niveau 3

Ce niveau regroupe les entités bénéficiant d'une participation **RELATIVE** du TCO, selon 2 sous-ensembles :

① Les sociétés (d'économie mixte ou publiques) dont le TCO détient **de 10 à 25 % du capital social** :

- SEMADER** (Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Réunion).

② Les associations, ou autres, recevant **entre 10 % et 30 %** de financement:

- ADIPE** (Association Départementale pour l'Insertion et la Préservation de l'Environnement)
- LESPAS** (Régie Espace Culturel)
- Théâtre des Alberts**

## Niveau 4

Ce niveau regroupe les structures dont les emprunts ont été garantis par le TCO :

**SEMADER** (Société d'Economie Mixte d'Aménagement, de Développement, d'Equipeement de la Réunion)

**SIDR** (Société d'Economie Mixte /Société Immobilière du Département de La Réunion)

**SODIAC** (Société d'Economie Mixte/ Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction)

**SEMAC** (Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Construction)

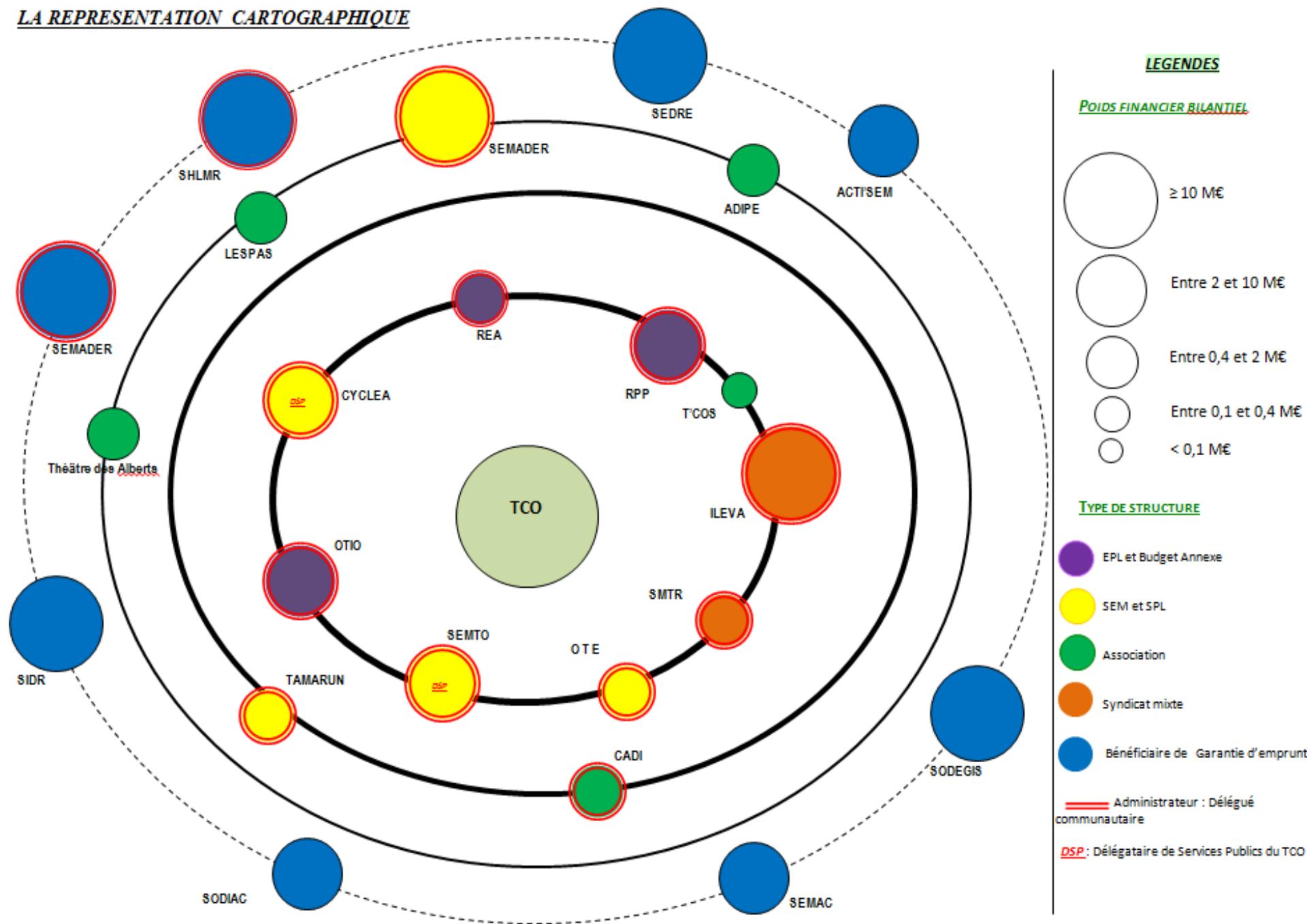
**SHLMR** (Société Anonyme d'Habitat à Loyer Modéré de la Réunion)

**SOEGIS** (Société d'Economie Mixte /Société de Développement et de Gestion d'Immobilier Social)

**SEDRE** (Société d'Economie Mixte /Société d'Equipeement du Département de la Réunion)

**ACTI'SEM** (Société par Actions Simplifiée)

# LA REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE



# Les Ressources Humaines et la qualité de vie au travail

Enveloppe budgétaire globale : 17,5 M€ (masse salariale)



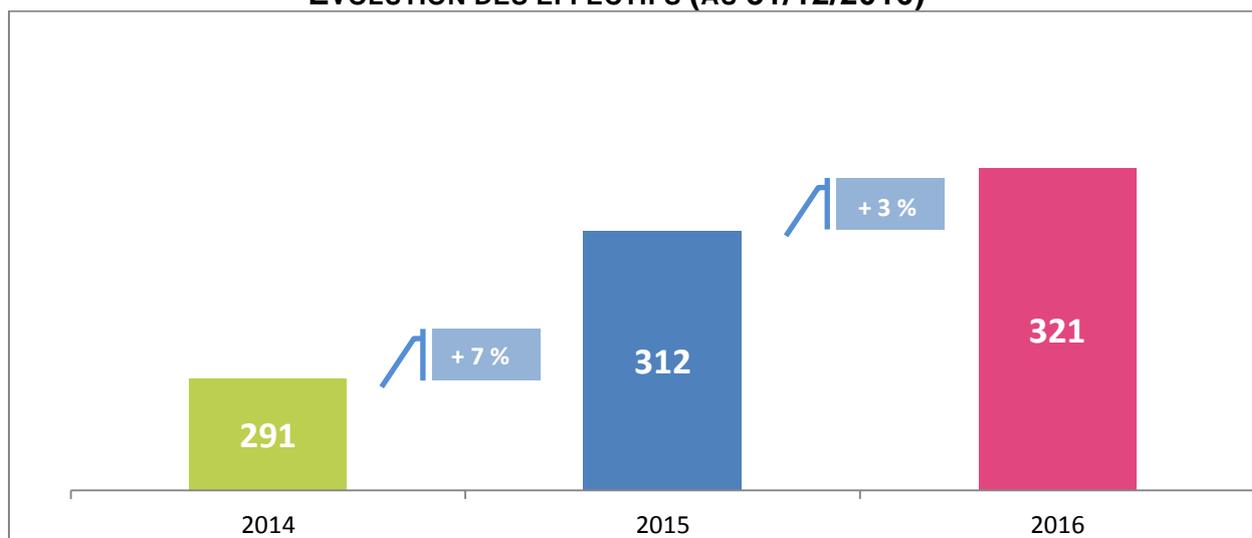
## Faits marquants

Poursuite de la réforme des **entretiens professionnels** (mise en œuvre de la définition du projet professionnel - campagnes de sensibilisation, de formation et de communication organisées pour l'ensemble des évaluateurs et évalués)

- Amélioration du pilotage et du suivi de la **masse salariale** (ralentissement de la croissance de la masse salariale)
- Lancement du projet de « **Règlement Intérieur** »
- Renforcement du positionnement de la DRH en **conseil et accompagnement** dans l'évolution de la structure (intégration de nouvelles compétences, mutualisation de services, ...).

## I- Anticiper et planifier les besoins en RH nécessaires au développement de la collectivité

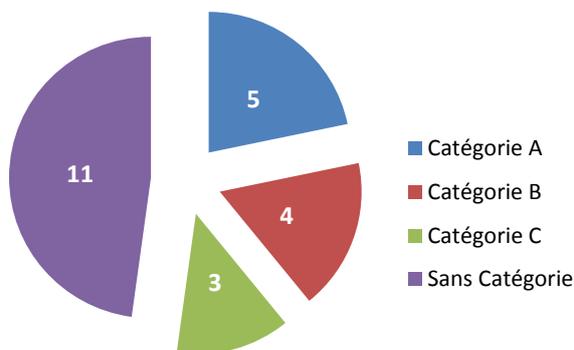
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS (AU 31/12/2016)



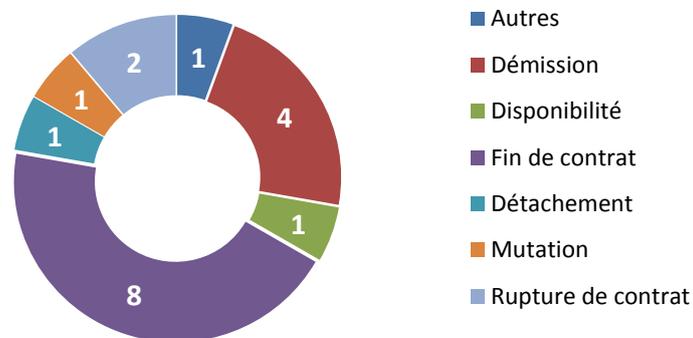
Globalement un effectif qui s'élève en 2016 à 321 agents contre 312 en 2015. Un effectif en augmentation mais une tendance de ralentissement de cette croissance est constatée ces 2 dernières années. De 2015 à 2016, on observe une évolution de l'ordre de 3% de l'effectif contre 7% entre 2014 et 2015.

Le ralentissement de cette croissance s'explique essentiellement par une politique d'optimisation des ressources en interne (favorisation de la mobilité interne).

### Recrutement par catégorie en 2016

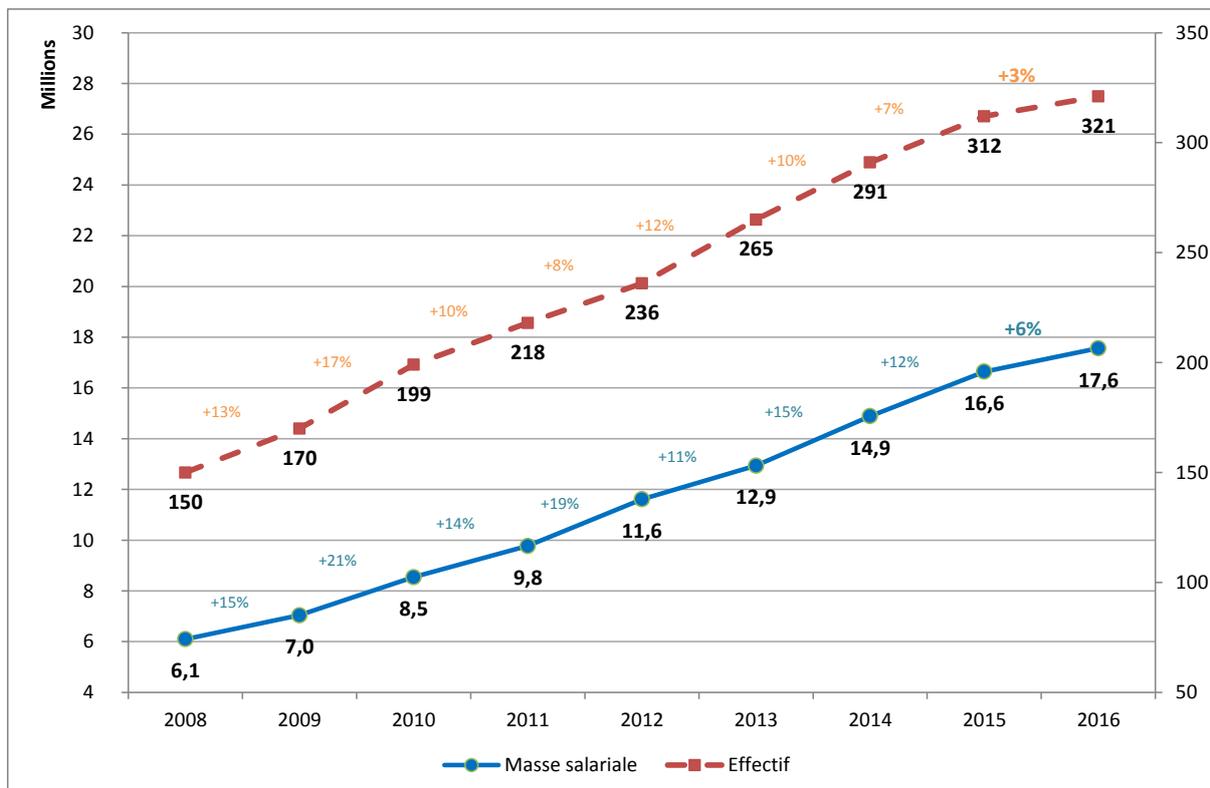


### Répartition des flux sortants par motif



### ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (EN M€) ET DES EFFECTIFS

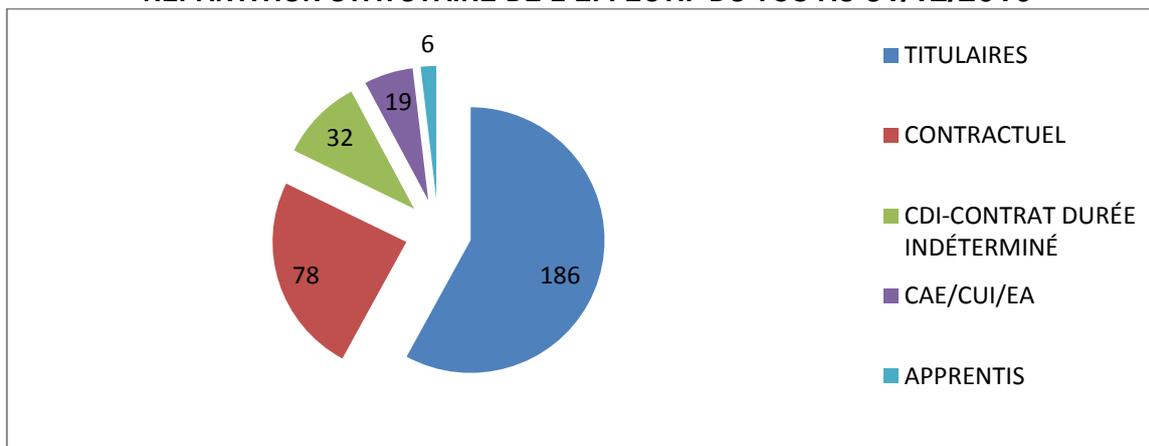
Un ralentissement de l'évolution de la masse salariale est constaté bien que le volume global soit en augmentation.



Une enveloppe de 17.5 M€ consacrée aux dépenses de personnel en 2016, soit une évolution de l'ordre de 5,5% contre 10 % en 2015.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL AU 31/12/2016

### RÉPARTITION STATUTAIRE DE L'EFFECTIF DU TCO AU 31/12/2016



Quatre catégories statutaires composent l'effectif du TCO au 31/12/2016 :

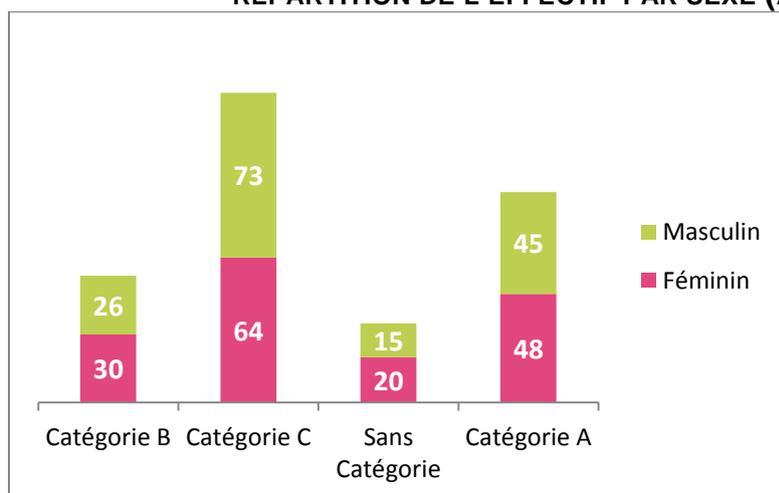
- Les agents titulaires : 59%, les agents en CDI : 10%. On constate un taux de 69% d'agents permanents sur l'effectif global.
- Les agents contractuels de droit public : 24%.
- Les agents en contrats aidés : 7%.

L'année 2016 suit la tendance d'évolution de 2015 de la part des titulaires et agents en CDI. Cette dernière s'explique par la poursuite de la politique sociale du TCO qui peut permettre aux agents d'être titularisés dès lors qu'ils justifient de 10 ans d'ancienneté ou suite à la réussite à un concours : au total 24 stagiairisations et titularisations ont été réalisées.

Parallèlement, la diminution importante du volume de contractuels s'explique à la fois par le plan d'intégration mais aussi par des départs non systématiquement remplacés.

Le maintien de la part des contrats aidés, traduit la volonté du TCO de valoriser ses dispositifs d'insertion tout en veillant à une optimisation du coût de la masse salariale.

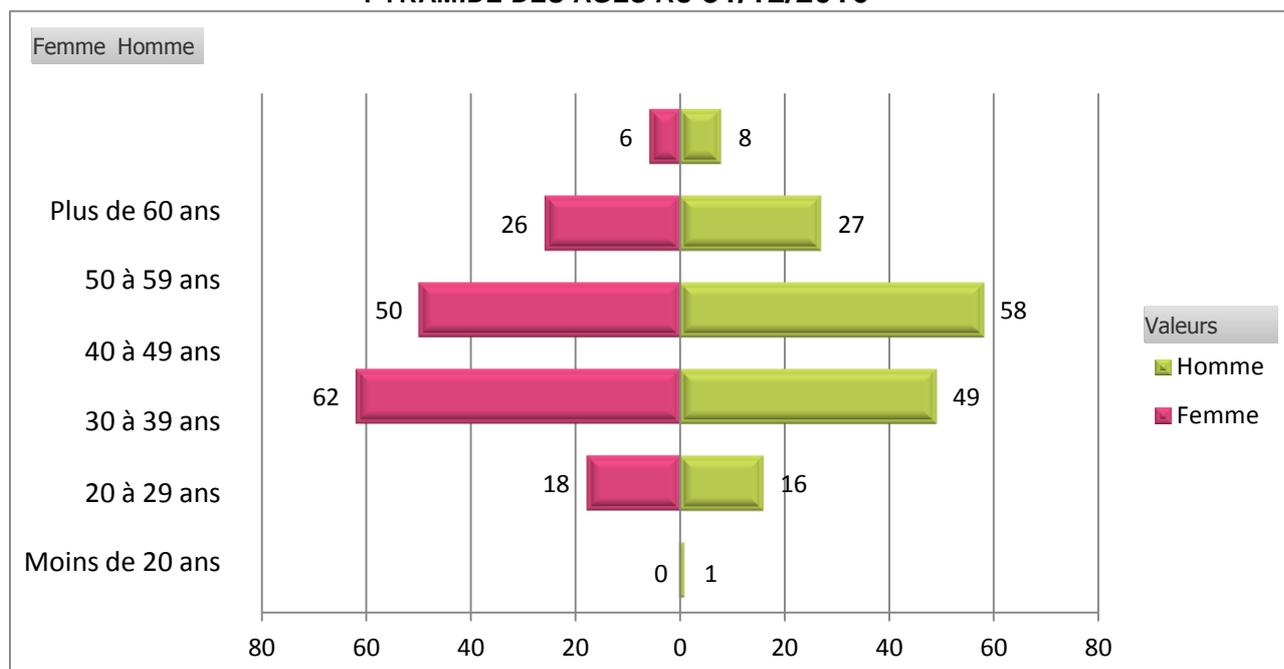
### RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SEXE (AU 31/12/2016)



159 hommes et 162 femmes en 2016 (en 2015 : 153 hommes et 159 femmes).

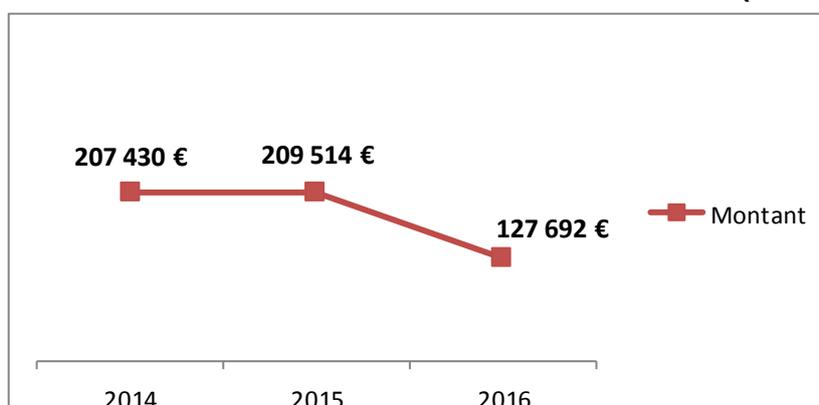
Une moyenne d'âge de 41 ans.

## PYRAMIDE DES AGES AU 31/12/2016



## II-Développer les compétences individuelles et collectives

### EVOLUTION DES CRÉDITS ALLOUÉS À LA FORMATION - TCO (2014-2016)

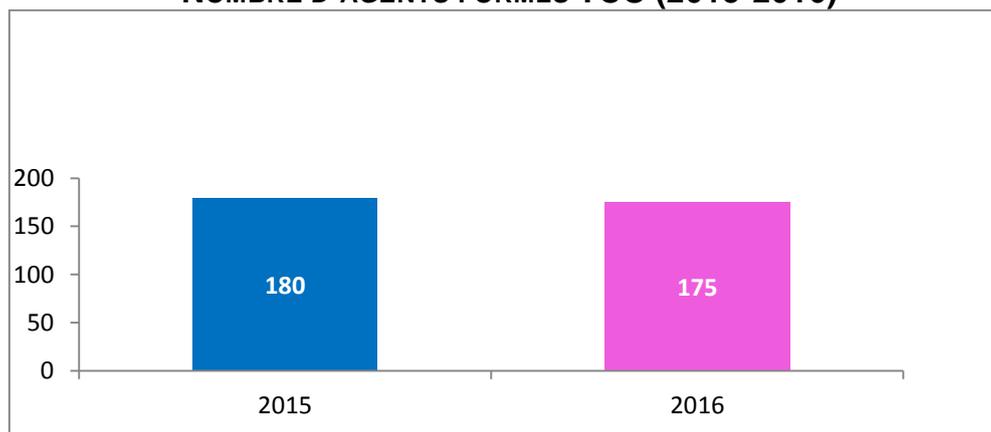


On constate que le montant des crédits alloués à la formation a diminué entre 2015 et 2016. Cette baisse répond à une logique d'optimisation de la cotisation versée au CNFPT (modification des modalités d'utilisation des ressources allouées) et à une meilleure répartition des crédits. **Toutefois, le nombre d'agents formés a été globalement maintenu.**



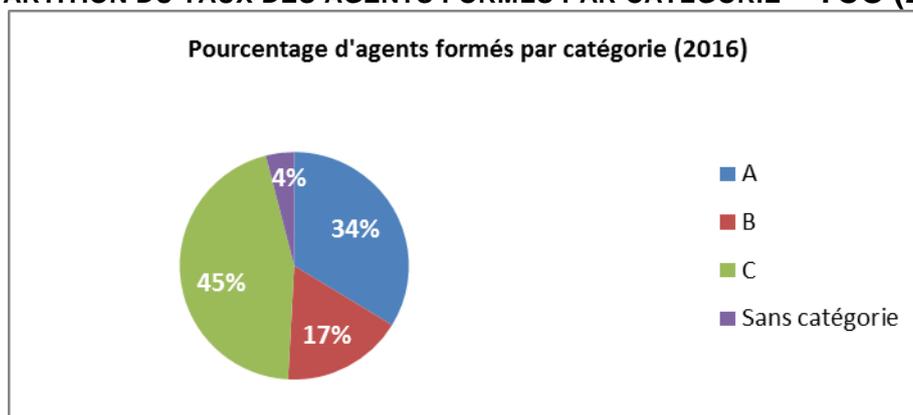
L'enjeu financier fortement affiché en 2016 s'est traduit par une meilleure maîtrise de la masse salariale.

### NOMBRE D'AGENTS FORMÉS TCO (2015-2016)



Par rapport à 2015, le nombre d'agents formés est quasiment stable.

### RÉPARTITION DU TAUX DES AGENTS FORMÉS PAR CATÉGORIE – TCO (2016)



En 2014, quasiment la moitié des jours de formation étaient suivis par les agents de la catégorie A. Les catégories B et C se partageaient à part égale la 2<sup>ème</sup> moitié.

En 2015, le pourcentage des jours de formation des agents de la Catégorie C était en augmentation. Cette progression se confirme en 2016 : 45% d'agents formés relèvent de la catégorie C.

# **Le rapport d'activités 2016 par COMPÉTENCE**

Enveloppe budgétaire globale : 40,7 M€



## Faits marquants

### La mise en place des opérations « projets de secteur »

Ces opérations consistent à mutualiser les différents moyens opérationnels des institutionnels (commune, TCO et ses prestataires, bailleurs), et des riverains (associations de quartiers, Conseils Citoyens, scolaires...) sur un quartier, avec une ou deux thématiques (dépôts sauvages, points de regroupement inutiles ou pollués, errance animale...).

L'objectif est de co-construire un plan d'actions et de le mettre en œuvre, en vue d'une appropriation du domaine public.

En 2016, trois opérations ont pu être menées, dont deux au Port et une à St-Leu.

### I- Faire de l'usager un acteur du changement

Parce que les efforts de la collectivité n'auront d'impact efficace qu'avec l'implication des citoyens.

#### Réduire les quantités de déchets

##### Promotion du compostage (individuel et collectif)

Plus de 6 550 personnes ont été sensibilisées par les médiateurs lors de stands d'informations (980 personnes) ou lors d'interventions en établissements scolaires (5 570 élèves).

693 bacs à compost ont été livrés (contre 1 300 en 2015, la plupart des foyers sont aujourd'hui touchés) dont 29 pour des établissements scolaires, associations, hôtels et collectivités (8 d'entre eux ont souhaité un accompagnement).

Environ 4 000 tonnes de bio déchets seraient ainsi évitées chaque année.

##### Favoriser la réparation et le réemploi des objets (Les Trokali)

Une opération de fidélisation a été menée en 2016 au travers d'un « jeu Trokali » assorti d'une enquête d'évaluation du service. Sur les 480 personnes sondées, plus de 70% d'entre-elles sont très satisfaites.

En 2016 :

38 000 personnes ont fréquenté les Trokali.

+ 120 000 objets récupérés par les usagers

+ 60 tonnes de déchets détournés.

##### La recyclerie de Cambaie

Une subvention de 46 000 € a été octroyée à l'association ACCC pour porter un projet de recyclerie (2015/2016). Plus de 3 700 objets ont été présentés à la vente (mobilier de bureau, appareils électroménagers, décorations et mobiliers divers, ustensiles de cuisine, etc), soit 20 tonnes d'objets destinés au recyclage ou à l'enfouissement et plus de 20 000 € de produits vendus. 8 emplois d'insertion ont été créés dans ce cadre.

**4 000 tonnes de déchets évitées**

**60 tonnes détournées**  
**38 000 utilisateurs**

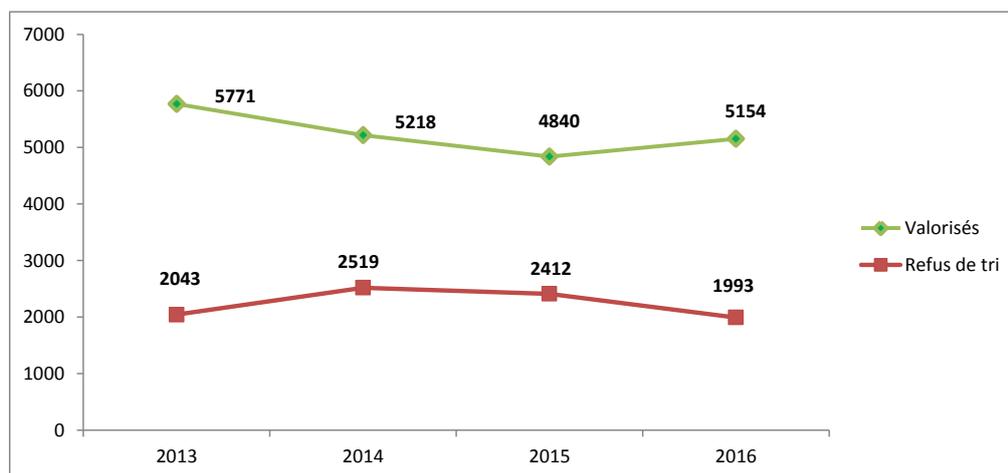
**20 tonnes détournées**  
**8 emplois créés**

### Limitier l'usage des objets jetables et non recyclables : L'opération « 0 sac plastique »

Le TCO, avec le soutien financier de l'ADEME et des services techniques des communes, s'est engagé dans une démarche volontariste de suppression sur les marchés forains de tous les sacs plastiques. Une première opération a eu lieu sur le marché forain de La Possession. Plus de 1 200 sacs ont été distribués et environ 2 000 personnes ont été sensibilisées aux risques que représentent ces sacs sur l'environnement.

### Développer les performances du tri

#### Le tri des emballages et du papier



**Au total, 7 147 tonnes ont été triées en 2016**

La baisse de la quantité d'emballages et papiers collectés se poursuit.

Toutefois, la qualité du tri s'améliore passant de 67% de valorisation en 2015 à 72% en 2016.

Les efforts de sensibilisation du public se sont maintenus en 2016 avec plus de 420 interventions autour du tri et de la gestion des déchets, touchant 14 400 personnes réparties de la manière suivante :

- 50% en établissements scolaires et centres aérés
- 30% lors d'événementiels
- 20% chez les bailleurs, dans des associations ou dans des centres de formation.



#### **Les appels à projets environnement du TCO**

**Il s'agit de promouvoir les gestes écocitoyens auprès des publics scolaires, en finançant des projets de classe ou d'école sur l'année scolaire à hauteur de 75K€.**

**En 2016, 71 projets ont concerné 8 750 élèves, soit plus de 30% des enfants du primaire du TCO, répartis sur 377 classes.**

### Réduire les incivilités

#### Les projets de secteurs

3 projets ont été menés en 2016 au Port et à St-Leu.

Pour chaque quartier le TCO a réalisé des diagnostics territoriaux (social et environnemental), des collectes d'encombrants, de dépôts sauvages, ainsi que de la sensibilisation en porte-à-porte.

Les premiers résultats de ces opérations sont satisfaisants : diminution des points de regroupement inutiles et des dépôts sauvages. Ils devront être confortés par un bilan ultérieur.

## Réduire les consommations énergétiques

Le TCO a réuni les communes afin que EDF leur présente une source de financement innovante pour la rénovation de l'éclairage public. Deux communes sur cinq se sont engagées dans le processus.

## II- Offrir aux usagers un service de collecte durable

### Equiper le territoire en moyens de collecte adaptés et durables

#### Densification du réseau de bornes à verre

Les objectifs nationaux imposent 1 borne pour 450 habitants en milieu urbain.

Le TCO a donc livré **73 bornes à verre supplémentaires en 2016**, portant le parc à plus de **500 unités** pour 214 815 habitants, soit une borne pour 430 habitants.

**+10% de tonnages supplémentaires**



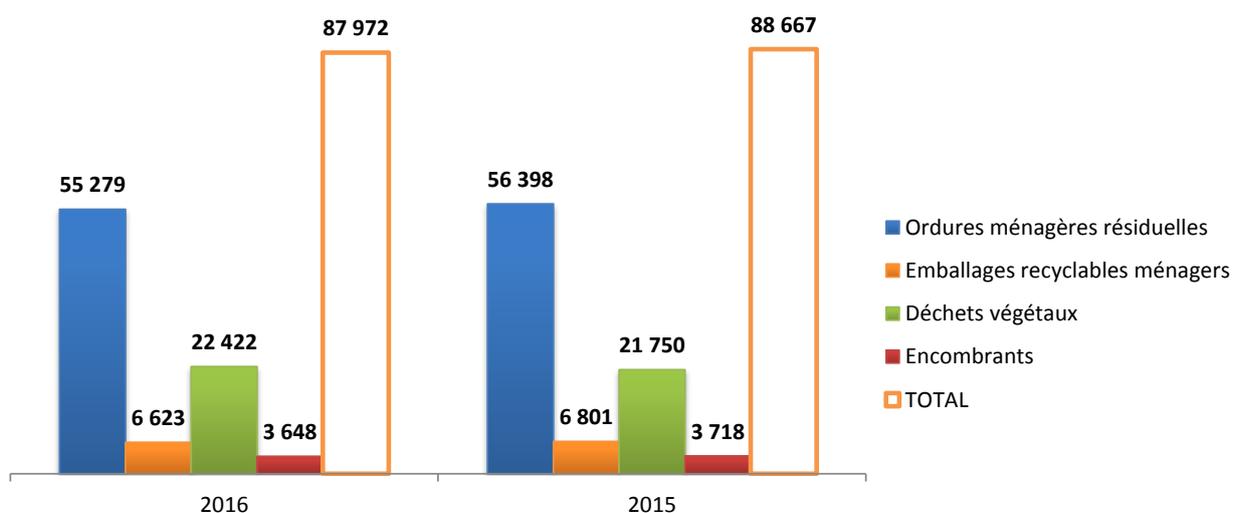
**Communication en faveur des Bornes à Verre : la customisation de 20 bornes a amélioré le taux de remplissage et la propreté des abords.**

### Forte augmentation de l'utilisation des déchèteries

Une augmentation significative des tonnages collectés via le réseau des 12 déchèteries du TCO a été constatée, comme en 2014, sous l'impulsion des changements de fréquence de collecte.

Collectes en apport volontaire	Fréquentation des déchèteries	Tonnages collectés en déchèteries	Tonnages de verre collectés en BAV
<b>TOTAL 2016</b>	<b>242 527</b>	<b>20 727</b>	<b>3 370</b>
TOTAL 2015	189 826	19 371	3 059
Evolution 2015/2016	28%	7%	10%

### Assurer un service de collecte efficace et soutenable



**En tonnes**

En 2016, une légère diminution des tonnages collectés en porte-à-porte sur presque tous les flux sauf pour les déchets végétaux, a été observée.



### **LES CHIFFRES CLÉS sur le N° vert 0800 605 605**

**Afin de permettre aux usagers de contacter le service de collecte des déchets, un numéro vert spécifique est mis gratuitement à leur disposition.**

- **Nombre d'appels : 45 055 (+39% / 2015) soit une très nette augmentation.**
- **Pourcentage de relances et de réclamations : 22% contre 12 % en 2015**
- **Signalements de dysfonctionnement de collecte : 7 267 contre 5 918 en 2015**

**Ces données sont à nuancer au regard des grèves successives d'avril 2016 (collecteurs et BTP) qui ont engendré une recrudescence des réclamations liées**

## **III- Agir pour l'environnement**

### **Lutter contre les nuisances environnementales**

#### **Lutter contre l'errance animale**

Les captures d'animaux errants ont augmenté de 4% (1 814) par rapport à 2015 alors que le nombre de cadavres ramassés diminue d'environ 4 % par rapport à 2015, avec 2 866 ramassages en 2016. Toutefois, le volume de captures reste bien en deçà du volume de 2014 suite à la mise aux normes de la fourrière et la perte de capacité d'accueil.

En compensation, le partenariat avec la CIVIS s'est poursuivi et a permis d'acheminer 379 chiens à la fourrière de la CIVIS dont 15 cédés au refuge.

1 062 femelles ont été stérilisées.

En 2016, plus de 1 300 usagers ont été sensibilisés dans le cadre d'une campagne d'information.

#### **Participer au maintien de la salubrité publique**

Le TCO a été sollicité sur des opérations de « vide fond de cour » (St-Leu et St-Paul) et pour le plan de salubrité de la commune de St-Paul.

Une croissance continue des dépôts sauvages collectés est observée (+17% par rapport à 2015 et +40% par rapport à 2014), ce qui s'explique notamment par des moyens supplémentaires alloués chaque année. Ces données restent à relativiser puisqu'elles ne représentent que 4% des déchets collectés sur le territoire.

En 2016, le TCO a procédé à l'enlèvement de 422 épaves ou véhicules hors d'usage (contre 196 en 2015), dont une grande partie en provenance du vide fond de cour de St-Leu.

### Réduire l'empreinte carbone du territoire et sa vulnérabilité aux changements

Un partenariat a été noué avec l'Observatoire Energie Réunion (OER) afin d'accéder à des données territorialisées et des études stratégiques utiles pour l'orientation de la politique énergie-climat de la collectivité.

Suite à la non-sélection du projet de ferme photovoltaïque de la société AS BETHLEEM sur l'ancienne décharge de Cambaie à l'appel d'offres national, un nouvel appel à projets a été lancé.

Par ailleurs, le TCO a passé la 1<sup>ère</sup> étape de pré diagnostic du dispositif Cit'ergie destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.



**La convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte permet au TCO de bénéficier de 80% de subvention (soit 650 000€) pour :**

- **s'équiper en dispositif de comptage d'énergie électrique pour le bâtiment d'Ansellia,**
- **attribuer une prime à l'acquisition de chauffe-eau solaires à des foyers aux ressources limitées,**
- **financer l'acquisition d'un bus hybride et de mâts d'éclairage alimentés par l'énergie photovoltaïque.**

Enveloppe budgétaire globale : 39,1 M€



## Faits marquants

La signature de la nouvelle Délégation de Service Public Kar'Ouest, le 1<sup>er</sup> octobre 2016, intègre notamment le projet du nouveau réseau Kar'Ouest, dont la mise en œuvre doit démarrer en 2018.

En 2016, la politique globale de transport a été redéfinie à travers le Plan de Déplacements Urbains, validé en Conseil Communautaire le 7 avril 2017.

Enfin, les opérations relatives aux pôles d'échanges se sont mises en place en 2016, et la programmation pluriannuelle des Itinéraires Privilégiés a également été revue.

## I- Rendre plus attractive et performante l'offre de transports urbains et scolaires

L'offre de service aux usagers a été retravaillée en qualité comme en quantité et intégrée dans le nouveau contrat de transport Kar'Ouest démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

### Améliorer la qualité et le niveau de service

#### Transports Urbains

La nouvelle DSP poursuit les principaux objectifs suivants :

- améliorer les temps de parcours (par des itinéraires retravaillés et des aménagements de priorisation),
- offrir des dessertes locales centrées sur les pôles de vie
- hiérarchiser l'offre de transport public.

En octobre 2016, des adaptations mineures ont été apportées au réseau Kar 'Ouest : fusion de lignes, adaptation d'horaires, ... Ces adaptations ont reçu un accueil globalement favorable de la part des usagers.

Les processus de gestion des manquements relevés sur le terrain ont été consolidés dans le but d'assurer la meilleure qualité pour le service public.

L'accent a également été mis sur la coordination entre les différentes instances en charge de la sécurité sur le territoire.

#### Transports Scolaires

En matière de transports scolaires, le TCO a comme chaque année adapté l'offre pour répondre aux besoins de la population.

Fin 2016, un travail d'optimisation de l'offre de transport a permis une rationalisation des coûts. Une refonte en profondeur du réseau sera engagée en 2017.

Par ailleurs, l'amélioration du pilotage des transports scolaires passe par le déploiement de l'outil Carte de Vie Quotidienne, dont le projet a été travaillé en 2016, en vue d'une mise en service courant 2017. Cet outil permettra de rationaliser l'usage fait du service par les élèves et ainsi améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

Enfin, la sécurité a été renforcée par les contrôles réalisés sur le terrain.

### **Coordonner les offres de transport**

L'intermodalité a été une priorité du développement du transport public en 2016. Le SMTR (Syndicat mixte de transports de La Réunion) a fait avancer plusieurs projets, dont l'EMDR (Enquête Ménages-Déplacements de La Réunion), avec les premiers résultats produits début 2017, ainsi que le STIR (système de transports intelligents de La Réunion), comportant une billettique, un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, et un système d'information des voyageurs.

Par ailleurs, de nouvelles tarifications intermodales ont été mises en place (personnes âgées et personnes à mobilité réduite).

La coordination des offres de transport public a été renforcée à travers diverses réflexions : étude de coordination portée par le SMTR, études RRTG (réseau régional de transport guidé) portée par la Région, ...

Enfin, le TCO a analysé l'aménagement de points de correspondance, nécessaires au fonctionnement du futur réseau Kar'Ouest hiérarchisé, avec notamment des études sur les pôles d'échanges de Saint-Gilles-les-Hauts et de La Saline/Prisami.

## **II-Faciliter la pratique des mobilités moins polluantes**

2016 a été marquée par l'enquête publique organisée sur le projet de PDU (Plan de Déplacements Urbains). Après la concertation avec les partenaires institutionnels, la population a pu donner un avis globalement favorable sur le projet.

### **Développer la pratique des modes actifs**

Comme chaque année, la rando vélo intercommunale a été organisée en septembre 2016. Des animations ont été proposées sur le Camping intercommunal et des navettes bus ont été mises en place permettant aux usagers éloignés du point de départ de participer.

Dans le cadre de la démarche PDA (Plan de déplacements d'administration), il a été proposé d'encourager la pratique du vélo pour les déplacements professionnels des agents, à travers l'acquisition de vélos à assistance électrique (budget environ 20 k€).

### **Accompagner le changement de comportement**

Le TCO a lancé courant 2014 l'évaluation et la révision de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui a été validé en 2016, avant une approbation finale en 2017.

Document de planification de la mobilité à l'échelle intercommunale, le PDU a pour finalité de définir la stratégie transports à dix ans et d'assurer la cohérence avec les autres outils de planification des territoires. Sa principale ambition est d'inciter aux changements des pratiques de déplacements quotidiens.

Le nouveau PDU priorise 15 secteurs d'interventions baptisés « Zones d'Aménagements et de Transition vers les Transports » (ZATT). S'articulant autour des futurs pôles d'échanges urbain du réseau de transport collectif Kar'Ouest, les ZATT bénéficieront d'investissements visant l'amélioration des perméabilités piétonnes et cyclables, la mise en place de mesures pour le stationnement (vélo, voiture) et le traitement des vitesses sur voirie (zones 30, zones de rencontre,...).

En parallèle et conformément aux prescriptions du SCoT, l'attention des aménageurs sera portée sur des seuils minimaux de densité d'habitat et sur la mixité fonctionnelle attendue aux abords des axes bien desservis en transports collectifs.

L'ambition finale étant d'agir sur l'ensemble des leviers (transports, habitat, services) pour offrir aux habitants une alternative à la voiture individuelle.

### III- Offrir des infrastructures routières partagées et optimisées

#### Réaliser des itinéraires privilégiés

« Sortir les bus des bouchons » : cet objectif, traduit dans l'Ouest sous l'appellation « itinéraires privilégiés », se décline en plusieurs opérations de TCSP (transports collectifs en site propre).

En 2016, la programmation pluriannuelle a été redéfinie : les opérations « IP Aimé Césaire » et « IP Cœur de Ville » ont ainsi été priorisées, et les études de maîtrise d'œuvre ont aussi avancé en 2016.

Une opération d'envergure plus modeste a également été mise en chantier, il s'agit d'un couloir bus sur l'avenue de la Palestine, à La Possession, qui permet aux bus d'éviter de longs embouteillages le matin.

Le TCO a également travaillé de concert avec la Région sur le sujet du RRTG (Réseau Régional de Transport Guidé) et du tramway urbain, les deux sujets devant faire l'objet d'une seule étude conjointe.

### IV- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé par la mise en œuvre d'actions structurantes

#### Rationaliser et optimiser les processus

Le processus de concertation et de présence sur le terrain, mis en place à l'occasion des changements opérés en octobre 2016 sur le réseau Kar 'Ouest, est à souligner pour son efficacité. Ainsi, la plupart des usagers a été accompagnée dans le changement, ce qui a facilité l'adhésion du public.

	<b>Transports Urbains</b>	<b>Transports Scolaires</b>
	Nombre de lignes : 64 Nombre de kilomètres : 7 690 799 Nombre de voyages : 4 178 925	Nombre de circuits : 215 Nombre d'accompagnateurs : 109 Nombre de coordonnateurs accompagnateurs : 8 Nombre d'inscrits au 31/12/16 : 17 145

Enveloppe budgétaire globale : 1,2 M€



## Faits marquants

Le SCOT, document cadre intégrant les grandes évolutions des lois (dites Grenelle 1 et 2, Accès au logement et pour un urbanisme rénové et loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt) a été approuvé en Conseil Communautaire du 21 décembre 2016. Ce qui permet un cadrage général plus précis que le SAR et les autres documents d'urbanisme inférieurs (PDU, PLH, PLU,...).

L'année 2016 a été profondément marquée par la mise en place des nouvelles compétences dévolues à l'intercommunalité en matière de politique des attributions. (installation de la **Conférence Intercommunale du Logement**).

Après 3 ans d'expérimentation du **PILHI**, une nouvelle convention triennale (2016-2019) a été signée pour la poursuite du dispositif avec un renforcement des moyens d'ingénierie.

Enfin, la mise en place effective du **service commun SIG** marque un tournant dans la coopération intercommunale sur le partage et l'accès à la donnée géographique du territoire.

### I- Concevoir un aménagement cohérent et durable du territoire

2016 a été une année de mobilisation sur l'aboutissement du parcours de la révision du SCOT Grenelle. Choix politique et stratégique de la mandature, l'objectif de doter l'Agglomération d'un document cadre moderne, respectueux de l'environnement tout en permettant le développement des richesses du territoire a été atteint avant le 31 décembre 2016.

#### **Mettre en œuvre l'armature urbaine du SCOT**

Pendant l'élaboration de la procédure du SCOT Grenelle, une étude de stratégie opérationnelle d'aménagement a permis aux 5 communes de partager un diagnostic commun sur l'état de la construction de l'Agglomération en analysant l'avancement des opérations d'aménagement.

Fort de ce constat, des ateliers techniques ont eu lieu pour permettre aux communes et au TCO de se doter d'outils communs afin de faciliter et d'harmoniser l'opérationnalité des projets.

### Intégrer la gestion des risques

Le TCO a été associé aux réflexions sur le **PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) de la Rivière des Galets**.

En parallèle, le **service SIG** (Système d'Information Géographique) a poursuivi son programme de développement d'outils (DIGDIG : Dispositif Internet de Gestion et de Diffusion de l'Information Géographique) et la constitution et fiabilisation des bases de données métiers (aménagement, environnement, logement, risques, cadastre, règlement des PLU, transport,...). Cette offre de service est désormais mise en place par le biais du service commun entre le TCO et ses communes.

### Préserver les ressources naturelles

Le **SAGE**, approuvé en 2015 a fait l'objet de réunions d'animation à travers son instance de gouvernance, la Commission Locale de l'Eau. Cette instance s'est notamment réunie pour donner un avis sur le SCOT Grenelle avant son approbation, afin que les politiques d'aménagement soient au rendez-vous des politiques environnementales sur la gestion de l'Eau. Par ailleurs, le service planification a préparé un cahier de prescriptions techniques, juridiques, financiers et stratégiques sur les transferts de compétences Eau et Assainissement, afin d'aider à la mise en œuvre du programme de transfert.

### Préserver les grands équilibres urbains, naturels et agricoles du territoire

Les partenariats et dialogues avec les acteurs de territoire ont été poursuivis : **participation du TCO aux Conseils d'Administration** :

- du Conservatoire Botanique des Mascarins,
- de la Réserve Marine (y compris sur le budget fonctionnement de la structure),
- du Parc National de la Réunion,
- de la Réserve naturelle de l'Etang.

Par ailleurs, le TCO a fortement contribué aux différents travaux sur les territoires des Hauts avec la structure de gestion des fonds LEADER, le Secrétariat Général des Hauts et l'ensemble des parties prenantes ; ainsi, le Cirque de Mafate a été concerné en 2016 par la problématique de la desserte par hélicoptère.

## II- Favoriser la mixité sociale par le logement

### Contribuer à la mise en œuvre de parcours résidentiels cohérents progressifs

Le TCO intervient dans le cadre des compétences « Politique du logement et du cadre de vie », « Equilibre social de l'habitat » et depuis la réforme de la loi ALUR sur la **Politique d'attribution de logement social**.

En 2016, le TCO a également engagé la procédure d'élaboration de son 3<sup>ème</sup> **PLH** (Programme Local de l'Habitat) et préparé le lancement d'un ensemble d'études contribuant à la fois à l'élaboration du document et au nouveau projet de renouvellement urbain.

## Suivre la production de logements

Les réunions de Programmations Pluriannuelles du logement social organisées par la DEAL ont permis de mettre en lumière l'évolution de la mixité sociale sur certains quartiers du territoire.

En 2016, le **PLH** a encore joué ce rôle de document stratégique de référence sur lequel se sont appuyés les services de l'Etat pour arbitrer la priorisation des programmations communales dans l'Ouest. L'objectif est de favoriser l'équilibre social de l'Habitat, afin d'éviter la création de nouveaux quartiers de concentration de pauvreté et d'exclusion.

## Renforcer l'offre locative sociale

Dans le cadre du régime d'aides du PLH 2, des mesures ont été proposées afin d'atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière de logement social. Le TCO a reconduit en 2016, sa participation en faveur de la garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'intervention du TCO, à hauteur de 100%, a été ciblée sur les opérations de Logement Locatif Social (LLTS et PLS) et de réhabilitations du parc locatif social.

Ainsi, le TCO a garanti en 2016 des emprunts à hauteur de 184 000 000 € en faveur de 57 opérations réparties sur les cinq communes, représentant au total 1 799 logements et un quota réservataire de 357 logements au bénéfice des familles à reloger dans le cadre du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI).

## Garantir et améliorer le niveau de confort du parc existant

### Coordonner la gestion de l'offre locative sociale

Dès la sortie des décrets de la loi ALUR, le TCO s'est mobilisé avec les services « Habitat » des communes pour travailler sur les nouvelles compétences.

La mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, les premiers débats sur le constat de la demande sociale et de la gestion des politiques d'attribution sur le territoire par l'ensemble des partenaires (bailleurs, communes, associations, Etat, ...), ont permis d'identifier les problématiques d'accès au logement social de l'Ouest.

Les ateliers en 2016 ont ainsi partagé le constat suivant :

- une importante demande en logement concernant les petits ménages et personnes âgées
- une inadéquation de la typologie du parc neuf produit par les bailleurs sociaux
- une inadéquation de la politique de loyers pour les ménages modestes.

Sur la base de ce constat, la priorité a été donnée à l'élaboration de la Convention Intercommunale des Attributions, qui devra poser la stratégie de la Conférence Intercommunale en la matière.

### Lutter contre l'habitat indigne

La convention cadre tripartite signée en 2013, fixant le cadre d'intervention du Plan Intercommunal de lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI), est arrivée à son terme. Une nouvelle convention a été négociée permettant de proroger le financement de l'équipe d'ingénierie à 80% et également de la renforcer au regard des demandes de terrain.

### Les objectifs du PILHI pour la nouvelle convention sont :

- Prioriser les actions de lutte contre l'habitat indigne ;
- Prendre acte de la puissance de l'appareil de production de l'habitat populaire et de son efficacité potentielle ;

- Promouvoir le renouveau des villages et des pôles citadins autour de lieux de vie solidaires ;
- Engager la démarche opérationnelle de nouveaux sites d'intervention prioritaires définis par les communes.

#### Les missions du PILHI :

- Accompagner les communes en matière d'ingénierie et coordonner les partenaires du territoire ;
- Assurer la cohérence globale du projet et des actions mises en œuvre ;
- Représenter les communes auprès des différents partenaires ;
- Observation de l'habitat indigne sur le Territoire Ouest.



#### Les chiffres clés du PILHI

En 2016, le PILHI a reçu 337 signalements dont 30% issus du guichet unique.

L'état d'avancement est le suivant :

- 24% de dossiers en cours de traitement,
- 30% de dossiers clôturés,
- 15% de dossiers en attente de diagnostics,
- 31% de diagnostics non réalisés car vacant ou absent.

Pour les dossiers en cours de traitement, 30% sont éligibles aux aides de droit commun ; 30% au relogement en logement social et 4% sont hors dispositifs de droit commun.

OGRAL	Nbre de ménages retenus	Chantiers en cours	Chantiers achevés	Chantiers à ouvrir	Ménages recherchés	Avancement
Bernica	14	4	10	0	1	86%
Tan Rouge	12	7	0	5	3	5%
Dos d'âne	11	7	0	4	4	27%
Trois Bassins	9	9	0	0	6	45%
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	



#### Le Projet Opérations GRoupées d'Améliorations Légères (OGRAL) du TCO

Ce projet expérimental et innovant rassemble l'ensemble des partenaires de la Lutte contre l'Habitat Indigne (DEAL, CAF, Fondation Abbé Pierre, TCO et communes).

Son objectif est de mettre en œuvre avec les familles concernées un dispositif d'Auto Réhabilitation Accompagnée en se basant sur la forte expérience des Compagnons Bâisseurs de la Réunion.

L'OGRAL du TCO porte sur la réalisation de 90 chantiers sur 3 ans (2015-2018). Les premières opérations ont débuté fin 2015.

Enveloppe budgétaire globale : 312 K€



## Faits marquants

La maîtrise foncière de Cambaie s'est poursuivie dans le cadre de la déclaration d'utilité publique. Certaines études préparatoires liées à Cambaie ont pu être menées à terme.

Un travail de recensement et d'accompagnement des projets susceptibles de rentrer dans la démarche Ecocité sur le territoire du cœur d'agglomération a été réalisé, à l'échelle des trois communes du Port, de Saint-Paul et de La Possession.

Dans le cadre de l'Ecocité, le projet de renouvellement urbain Ariste Bolon au Port a également été accompagné ; le protocole de préfiguration a été signé en juillet 2016.

En septembre 2016, a été concrétisé un engagement financier du fonds Ville de Demain / CDC à hauteur de 2,225 M€ au bénéfice de quatre projets du cœur d'agglomération.

Mais au-delà de ce travail, la décision a été prise, lors du vote du budget le 17 avril 2017, de suspendre toute nouvelle intervention, dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Saint-Denis dans l'affaire Chabrier.

## Réaliser des projets d'aménagement structurants

### Aménager la Plaine de Cambaie

#### **La poursuite de la maîtrise foncière**

Le TCO a poursuivi la maîtrise foncière de Cambaie Omega en prenant pleinement possession de quatre terrains supplémentaires (SOGIM, TROPIC, Delaunay de LAPERIERRE et Sylvie Marie-Lyne PERIANAYAGOM) et en poursuivant la procédure pour les autres terrains.

#### **La définition de la mise en œuvre opérationnelle de la 1<sup>ère</sup> tranche à urbaniser sur la plaine de Cambaie**

- L'étude préliminaire « Axe mixte et infrastructures connexes » qui consiste à étudier les conditions de faisabilité du prolongement de l'axe mixte existant vers le centre-ville de Saint-Paul, a fait l'objet d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage (TCO, Ville de Saint-Paul, Département et Région) et d'un plan de financement validé. Cette étude sera lancée en 2017 suite à un premier marché infructueux.
- L'étude complémentaire au diagnostic historique de pollution des sols sur le site de l'ancienne antenne Omega et des secteurs adjacents a permis de constater qu'il n'y avait aucune pollution avérée d'ordre radioactif et qu'aucune mesure de dépollution n'était nécessaire.
- L'étude géotechnique portant sur le secteur de Cambaie Oméga a mis en évidence les contraintes constructives par rapport au fond des carrières et apporté des précisions

sur les modes constructifs à prendre en considération dans les futures études de maîtrise d'œuvre.

- Le relevé topographique a été réalisé sur les 510 ha de la plaine de Cambaie. L'outil LIDAR a permis la modélisation des voiries et réseaux divers apparents, des cours d'eau, des ouvrages d'art, des emprises et volumétries du bâti. Il localise également tous les points singuliers du secteur (haies, mobilier, bords de chaussée, pieds des façades, talus et fossés, grilles, tampons etc.)
- L'étude conduite de projet a permis d'établir un pré-bilan de la plaine de Cambaie (550 ha) reprecisé pour prendre en compte l'avancée des réflexions sur la pré-programmation urbaine.
- L'étude relative au montage opérationnel et financier de Cambaie a permis de définir la stratégie globale de mise en œuvre opérationnelle de la 1<sup>ère</sup> opération d'aménagement. Cette stratégie intègre les capacités d'absorption du marché de l'immobilier par type de produits sur les dix années à venir, les préalables afin de ne pas porter concurrence aux autres opérations d'aménagement en cours de réalisation sur le bassin Ouest.
- Les deux études relatives au confort urbain thermique, aéraulique et acoustique de la plaine de Cambaie et à la recherche du potentiel énergétique renouvelable ont fait l'objet de deux tables rondes dans le cadre d'une concertation institutionnelle (DEAL, Région, ADEME, SPL Energie, Université, EDF, CAUE, TEMERGIE, Communes). Les marchés sont aujourd'hui prêts à être notifiés.
- Les études environnementales spécifiques comprenant des relevés de la faune et flore sur Cambaie Omega ont été reportées dans l'attente de la fin des exploitations de carrières.
- Les deux études relatives au schéma d'aménagement et au schéma directeur des espaces publics de la 1<sup>ère</sup> opération d'aménagement de la plaine de Cambaie ont été reportées à 2017.
- L'étude AVP relative au dévoiement de la ravine Piton Defaud a été transférée à la commune de Saint-Paul, compte tenu de la répartition des compétences à ce jour. La commune amorce le travail de recalibrage des ravines de manière à ne pas retarder l'aménagement de Cambaie.
- L'étude visant à l'adaptation du PLU de Saint-Paul sera lancée en 2018.

### Initier le cœur d'agglomération

- Les études relatives à l'approfondissement Port – Possession et à l'approfondissement du front de mer ont été reportées dans l'attente d'une priorisation des opérations à l'échelle des trois communes de l'Ecocité.

## Devenir une EcoCité de référence innovante et durable

### Co-construire le projet EcoCité en organisant la concertation citoyenne

Les actions relatives à la stratégie de communication et de marketing de l'Ecocité ainsi que la création d'une maquette ont été reportées.

### Piloter un programme d'innovation

- L'étude Terres fertiles et agriculture urbaine a été notifiée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016. Une réunion de lancement en COTER et un 1<sup>er</sup> atelier de travail ont été réalisés en novembre 2016 avec une présentation de l'équipe projet, du contenu de la mission (3 volets) et du planning d'intervention (2016-2019).
- L'action sur la déclinaison du référentiel DD à l'échelle de la plaine de Cambaie a été reportée.

Enveloppe budgétaire globale : 2.9 M€



## Faits marquants

Le TCO continue le renforcement de son offre en matière de zones d'activités économiques :

- Réalisation des travaux d'aménagement de l'extension de la zone artisanale de Bras Mont-vert à Trois-Bassins.
- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la zone d'activité de la Pointe des Châteaux à Saint-Leu.
- Poursuite des discussions avec les acteurs privés de la zone « de fait » d'Henri Cornu à Saint-Paul dans le cadre de la co-construction du devenir de ce secteur.

Les filières économiques prennent leur essor :

- Concernant l'économie circulaire, la démarche d'écologie industrielle démarrée en 2015 a obtenu une adhésion intéressante des entreprises.
- Le projet de candidature LEADER élaboré fin 2015 s'est concrétisé par la mise en place des instances de gouvernance et d'animation de ce dispositif d'aides européennes.
- Les réflexions engagées dans le cadre du pôle d'aménagement et de construction durable ont été bouclées.
- Un travail a été engagé auprès des différents partenaires sur le devenir de la zone arrière portuaire et l'enjeu de l'économie portuaire.

## I- Favoriser l'implantation et la pérennisation des entreprises au sein des parcs d'activités

### Proposer une offre adaptée pour répondre aux besoins des entreprises

#### L'offre artisanale

En 2016, le village Mascareignes 2 (construit et géré par ACTISEM) et la ZA Eperon (construite et gérée par la SEDRE) ont été commercialisés. A peine un an après leur livraison ces zones sont remplies respectivement à 75 et 100 %.

Le TCO a finalisé le programme de la future zone artisanale de la Saline. Il convient à présent d'engager la phase opérationnelle qui nécessite au préalable une maîtrise foncière complète.

L'année 2016 a également permis la réalisation des travaux d'aménagement de l'extension de la zone artisanale de Bras Mont-vert.

L'extension de la zone d'activités de la Pointe des Châteaux s'étendra sur 6 ha.

Le programme prévoit 28 lots viabilisés allant de 500 m<sup>2</sup> à 4 000 m<sup>2</sup> selon le type d'activités, plus une parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> destinée à un parc d'activités/pépinière d'entreprises.

La consultation pour retenir un maître d'œuvre a été lancée fin 2015.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée en 2016 et a réalisé l'étude hydraulique, nécessaire au dossier Loi sur l'Eau, l'étude de trafic, au regard des problématiques de transport et de circulation sur le secteur.

La Concertation Préalable du Public a permis à la population et aux associations de s'exprimer sur le projet qui leur a été présenté durant tout le mois de septembre 2016.

### **L'offre industrielle**

La concession SODIAC, concernant la zone Eco-Parc au Port a été prolongée de 2 ans pour permettre une clôture de l'opération dans les meilleures conditions. Les derniers travaux d'aménagement et d'espaces verts sont terminés. Des provisions ont été conservées pour des travaux d'aménagement complémentaires : reprise des dégradations et vandalisme (clôtures, portails...). Les rétrocessions foncières ont continué et vont se poursuivre en 2017 et 2018.

L'année 2016 a également été consacrée à un travail de réflexion avec les acteurs économiques et institutionnels sur les enjeux du foncier économique et les besoins des entreprises en foncier économique :

- Les échanges avec les acteurs privés du secteur de Cambaie nord (zone « de fait » Henri Cornu élargie) ont été engagés et seront menés dans une logique de co-construction du devenir de ce secteur. Cette zone étant intimement liée au projet de ville nouvelle de Cambaie/Oméga, son développement doit tenir compte des orientations d'aménagement retenues dans le cadre du projet Ecocité.

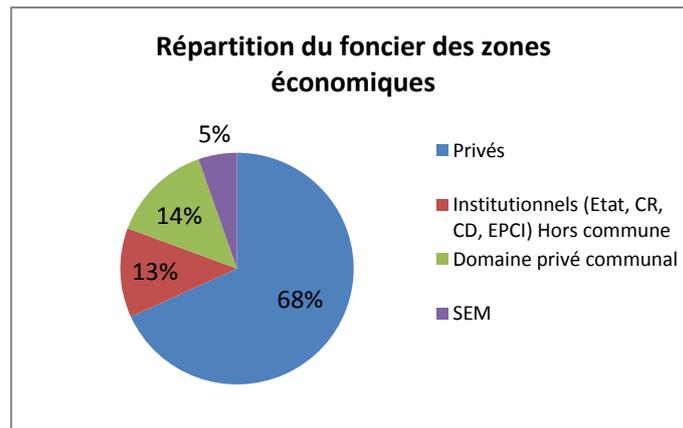
- Une étude de faisabilité technique et économique de la zone arrière portuaire a été lancée en 2016. Cette zone géographique majeure à l'échelle de l'île, focalise des enjeux d'envergure régionale, qu'il convient d'analyser pour proposer une solution optimum pour l'avenir. Sur ses 80 hectares, la ZAP concentre des enjeux d'ordre environnemental, de développement portuaire à l'échelle internationale, de développement économique à l'échelle de l'île, de filière logistique et portuaire, de gouvernance, et d'intégration au projet Ecocité à l'interface des villes du Port et de La Possession.

### **Intégrer le transfert de ZA prévu par la Loi NOTRÉ**

Dans le cadre des nouvelles compétences transférées par la Loi NOTRÉ, le transfert de l'ensemble des zones d'activités économiques constitue le bloc majeur des compétences à intégrer dès janvier 2017. Aussi, l'année 2016 a été particulièrement consacrée au travail d'approfondissement de la connaissance des zones d'activités économiques du territoire. Un travail de fourmi qui sera poursuivi en 2017 pour définir les conditions patrimoniales du transfert. Une étude de diagnostic devrait prendre le relais afin de définir les réhabilitations nécessaires au maintien d'un cadre de vie agréable et durable sur l'ensemble de nos zones d'activités.

### **L'observatoire des zones économiques :**

35 zones économiques représentant 570 ha sont recensées sur le territoire : 13 zones artisanales, 8 zones d'activité économique, 6 zones commerciales, 4 zones industrielles et commerciales et 4 zones de fait. Dans ces zones, 1 122 entreprises ont été recensées.



Les zones économiques couvrent dans l'ensemble 40 km de voiries, 849 points lumineux, près de 12 ha d'espaces verts et environ 40 ha de voiries et trottoirs.

Il est à noter que le taux de mutabilité est négligeable. Les mouvements d'entreprises observés, intra ou inter zones, le sont essentiellement pour des motifs d'agrandissement.

Le travail préparatoire aux conventions de mutualisation de gestion des ZA a été entrepris, sur la base d'un inventaire technique et patrimonial.

Le travail de repérage et de qualification des ZA a également été poursuivi en 2016 dans le cadre de l'observatoire des zones d'activités.

La commercialisation de la Zac Portail s'est poursuivie en 2016, en partenariat avec l'aménageur CBO, ainsi que les avis sur les permis de construire et l'instruction et validation des cahiers des charges de cession de terrain. Un partenariat a été noué avec la Région pour le développement de la plateforme des mobilités et l'aire de covoiturage sur Portail.

Compétent sur le secteur économique de la ZAC Moulin-Joli à La Possession, le TCO suit la commercialisation et les permis de construire déposés sur la zone en partenariat avec la mairie de La Possession et l'aménageur SEDRE. Plusieurs projets commerciaux, artisanaux et tertiaires sont en cours d'instruction.

## **II- Accompagner la création et le développement d'activités**

### **Organiser et renforcer l'animation économique territoriale**

Comme en 2015, le TCO a confirmé son soutien aux actions d'accompagnement au développement économique portées par ses différents partenaires. Ainsi ont été reconduits les soutiens aux événementiels et actions de promotion du territoire :

- Association APTF : structuration d'une filière valorisant les produits du terroir notamment le foie gras,
- SEM GEM Port des Mascareignes : organisation du salon Flore et Halle pour soutenir et promouvoir la filière horticole, et aide à l'organisation du premier Salon du bébé,
- Association OVPOI (villes portuaires de l'océan indien) : études et partenariats de développement sur les filières portuaires économiques et touristiques.

### **Accompagner les porteurs de projets économiques**

Le travail d'accompagnement des porteurs de projets économiques assuré par les services, prend chaque année un peu plus d'ampleur, et 2016 n'a pas échappé à la règle.

La commercialisation des zones artisanales de Mascareignes 2 et de l'Eperon a atteint sa vitesse de croisière en 2016 avec pas moins de 26 candidatures examinées en Comité d'attribution sur l'année.

Outre l'accompagnement à la délocalisation d'entreprises mis en place dans le cadre de la déclaration d'utilité publique Ecocité ou du Plan de Prévention des risques technologiques liés à la SRPP, l'engagement des différentes démarches d'accompagnement des filières stratégiques a été accompagné d'une intensification de projets de recherche et développement ou des créations d'entreprises dans les filières industrielles en collaboration avec les clusters économiques.

Dans le cadre de l'accompagnement à la création et au développement d'activité, le TCO s'est par ailleurs engagé en 2015 dans une étude-action auprès de la commune du Port concernant la remise en fonction de 5 ilots patrimoniaux portois. En parallèle de l'étude des besoins, des opportunités et de programmation en matière économique et culturelle, des premières actions de remise en état ont été engagées en 2016 sur l'Ilot 1 (bâtiment administratif de l'ancienne poste). Cette étude-action sera poursuivie en 2017 sur les autres sites identifiés.

### **III- Soutenir et développer les filières stratégiques et innovantes**

En 2016, la collectivité a accentué son intervention sur le soutien et la structuration des filières porteuses et stratégiques pour le territoire.

#### **Accompagner la structuration des filières stratégiques**

##### **Filière portuaire**

Les réflexions amorcées en 2015 en collaboration avec les acteurs institutionnels dans le cadre de l'étude de faisabilité technique et économique de l'aménagement de la zone arrière portuaire se sont poursuivies en 2016. La finalité de cette étude, portée en co-maîtrise d'ouvrage avec le Grand Port Maritime, reste le développement des activités industrialo-portuaires et logistiques.

##### **Filière économie circulaire / écologie industrielle**

Lancée en 2015, l'étude de mise en œuvre d'une démarche d'écologie industrielle conduite par Girus et Ecosystème a permis sur la base d'une participation active d'une trentaine d'entreprises partenaires d'identifier des pistes de développement.

Cette étude soutenue financièrement par l'ADEME et la DEAL doit aboutir en 2017 à une proposition de gouvernance pour l'animation et la mise en œuvre de la démarche.

Cet accompagnement permettra aux entreprises de disposer des outils nécessaires à la création d'échanges de flux de matières premières ou d'énergies entre elles, en remplaçant un flux entrant neuf par le flux sortant d'une autre entreprise, ou encore de mutualiser des besoins en termes de services.

### **Pôle d'aménagement et de construction durable (PACD)**

Le PACD constitue un outil de structuration de filière bâtiment, à destination des acteurs de l'aménagement et de la construction durable en milieu tropical.

Le PACD permet de créer des synergies entre ces acteurs, favorisant l'innovation et la résolution collégiale de problématiques touchant concrètement la filière (professionnalisation des acteurs, optimisation des coûts de construction, valorisation à l'international.....).

En organisant cette émulation, on lui donne un lieu (le PACD), des outils (salle de réunion, surfaces à louer, espaces de co-working...) et on coordonne les réflexions et les travaux (équipe d'animation dédiée).

Le devenir de l'école d'architecture est intimement lié à celui du PACD. En effet, cette école qui doit évoluer vers une école de plein exercice (autonomie avec celle de Montpellier) recherche de nouveaux locaux. Le PACD a été pensé pour accueillir cet établissement dans une logique de mutualisation de certains équipements (type Fab Lab par exemple).

Le groupement « Géode Consulting et Sicle AB » retenu en 2015, a rendu ses conclusions en 2016 concernant l'étude de faisabilité du bâtiment démonstrateur, à énergie positive.

Le PACD constitue une véritable opportunité de pouvoir associer en un même lieu les acteurs économiques et ceux de la formation.

### **Filière rurale**

La candidature du TCO pour animer et gérer le dispositif LEADER 2014 – 2020 sur les Hauts de l'Ouest et le cirque de Mafate, a été retenue en août 2016 dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Départemental.

Ce plan d'actions pour le développement local des Hauts a été élaboré en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, le Parc national de la Réunion et l'association AD2R. Les acteurs du monde rural ont participé aux réunions publiques et à des ateliers de travail pour définir ensemble la stratégie et les cadres d'intervention de ce dispositif de financement européen.

Le groupe d'action locale Ouest, composé d'acteurs privés et publics, aura en charge la gestion d'une enveloppe financière de 7,3 millions d'euros sur 2017–2023, période d'exécution du programme LEADER. Ce fonds européen permet de financer des projets de développement dans les secteurs agricole, touristique, économique, culturel et patrimonial. LEADER permet ainsi d'accompagner et de soutenir financièrement des projets privés, associatifs ou dans une moindre mesure, publics, situés dans le périmètre administratif des hauts.

## **IV- Favoriser l'accès à l'emploi par l'insertion**

Dans le cadre de sa compétence de la politique de la ville, le TCO met en place des actions favorisant la création d'emplois sur le territoire et l'embauche des demandeurs d'emploi.

### **Favoriser la création d'emplois**

#### **L'économie sociale et solidaire (ESS)**

Le TCO a pour objectif de promouvoir la création et le développement de structures relevant de l'ESS ou intégrant des pratiques relevant de l'ESS, et de favoriser les initiatives innovantes dans des filières qui présentent un potentiel d'activités et d'emplois attesté.

Un appel à projets lancé en 2015 a permis d'identifier et de soutenir 8 structures : les Rencontres Alternatives, EcoManifestation Réunion, Incub'GE, l'EPLFPA, Handirect Réunion, Cyberun, Balades Créatives et les Palettes de Marguerite.

Ces projets ont permis la création d'une soixantaine d'emplois en 2016.

### **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPEC-T)**

En 2015, une action expérimentale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été menée sur la zone d'activités en création, Eco-Parc. En 2016, deux nouvelles zones ont bénéficié de cette action, Eperon et Mascareignes.

Le bilan de cette action a mis en avant plusieurs besoins à accompagner : les services « mutualisables » ou à mettre en œuvre par le TCO, concernant le ramassage des déchets, l'entretien, le gardiennage, ainsi que les services de proximité pour les employeurs et les salariés.

### **Accompagner les publics vers l'emploi**

#### **Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**

Le protocole PLIE 2014-2020, signé entre l'Etat et le TCO, permet la mise en place d'actions liées à l'accompagnement individuel des participants, la participation au financement des ateliers chantiers d'insertion et les actions de l'économie sociale et solidaire. Il est financé par les fonds européens FSE.

Environ 1 500 personnes ont été accompagnées sur l'année 2016.

#### **Ateliers chantiers d'insertion (ACI)**

Le TCO a maintenu son intervention sur les ACI avec une orientation vers des actions structurées, en complémentarité des dispositifs existants par ailleurs.

Ainsi, deux nouveaux ACI ont été financés pour le poste d'encadrement technique, portés par les associations An grèn kouler et Agidesu. En 2016, 132 personnes ont eu accès à un emploi d'une durée de 12 mois.

#### **Clause d'insertion dans la commande publique**

Le TCO accompagne l'ensemble des maîtres d'ouvrage du territoire (TCO, communes, bailleurs sociaux, ...) à la préparation des marchés présentant un potentiel de recrutement de personnes en difficulté d'insertion et à la mise en œuvre d'une méthodologie de suivi des entreprises et des recrutements effectués par celles-ci dans le cadre des marchés contractés.

Plus de 58 000 heures ont fait l'objet d'une clause d'insertion sur l'année 2016, 29 000 heures ont été réalisées, cela représente 65 contrats de travail.

#### **Soutien à la création d'activités**

Le TCO a soutenu deux structures d'accompagnement à la création d'activités, ADIE et Réunion Entreprendre, qui accordent des micro-crédits aux entreprises ne pouvant prétendre aux organismes bancaires classiques.

Au total, 57 prêts ont été accordés par Réunion Entreprendre à des porteurs de projets économiques et 273 personnes ont été financées par l'ADIE dans le cadre de l'octroi d'un micro-crédit.

#### **La mobilité**

Le TCO a soutenu le CNARM dans le ciblage d'actions répondant spécifiquement au public du territoire, la mise en place de campagnes de recrutement sur les communes de l'Ouest et le suivi des départs en prospection afin d'éviter les retours prématurés.

## Enveloppes budgétaires globales :

- **Tourisme : 3,5 M€**
- **Culture : 1,1 M€**
- **Sport : 2,5 M€**



## Faits marquants

### Une offre d'enseignement artistique de qualité

La Régie d'Enseignements Artistiques (REA) a offert, dans le cadre de l'année scolaire 2016-2017, plus de 4 860 heures d'enseignements, pour un total d'environ 500 élèves, dans les disciplines artistiques prioritaires suivantes : musique (chant et pratique instrumentale collective), danse contemporaine et danses urbaines (Breakdance/Debout/Urbanstep).

Ces enseignements se sont répartis sur les cinq communes à travers une pluralité de lieux d'apprentissages : La Possession (5 sites), Le Port (3 sites), Saint-Paul (10 sites), Trois-Bassins (4 sites), Saint-Leu (10 sites).

La REA a participé à des actions de valorisation au travers desquelles ses projets ont pu être diffusés (Festival Détak Baro à Trois-Bassins, Festival Danse Peï, Cap à L'Ouest et Rando Vélo intercommunale).

## I- Démocratiser l'accès à la culture et contribuer à faire de l'Ouest un foyer artistique et culturel de référence

Afin de favoriser l'accès à la culture, et notamment la diffusion, la sensibilisation et la formation des publics au spectacle vivant, le TCO a apporté un soutien financier aux opérateurs culturels du territoire et a renforcé le rayonnement de la Régie d'Enseignements Artistiques (REA) et de l'Espace Numérique et Artistique (LENA) à Trois-Bassins.

### **Encourager et accompagner les projets artistiques et culturels qui irriguent l'Ouest**

Le TCO a contribué à la décentralisation et à l'itinérance des spectacles par l'intermédiaire des subventions allouées aux salles telles que le Kabardock, Léspas, Le Séchoir et le Théâtre Sous les Arbres.

Ces structures gèrent également « Békali ! », le dispositif innovant d'aide à la création, impulsé par le TCO. Chaque année, trois jeunes créateurs réunionnais bénéficient à travers « Békali ! » de la mise en commun des moyens et des réseaux de ces structures en vue de se professionnaliser et de créer. En 2016, le public a pu ainsi découvrir les spectacles suivants : Nul n'est à l'abri (Schtrockbèn Cie) ; Désarmés, le gran kantik (Cie Nektar) et Kaloune (artiste indépendante).

Le TCO a également accompagné financièrement les festivals structurants suivants : le festival de marionnettes « TAM TAM » (Association Théâtre des Alberts), le festival de musique « OPUS POCUS » (Association Nakiyava) et le festival de danse « Danse péi » (Association Mov-A).

### Gérer des équipements culturels

LENA a renforcé son partenariat avec la REA en augmentant le nombre d'heures des prestataires et en proposant de nouvelles disciplines telles que l'activité cirque. Des conventions ont été passées avec de nouveaux partenaires tels que le Rectorat, les IMPROS et le CCAS de Trois-Bassins.

L'évolution de la fréquentation du site est passée de 45 élèves en 2015 à plus de 200 en 2016.

Les élèves de LENA ont pu mettre en avant leurs travaux dans le cadre du projet GIML (Gestion Intégrée Mer Littoral) ainsi que lors de la restitution des ateliers de la REA en juillet avec en clôture un grand concert d'artistes réunionnais. Les élèves de LENA ont également participé au festival « Détak Baro », festival des arts de rue de Trois-Bassins, ainsi qu'à l'édition 2016 de Cap à l'Ouest en organisant sur le site de LENA une journée d'animations et d'initiations.

## II- Conforter l'attractivité touristique et de loisirs du territoire

### Créer et exploiter des équipements de loisirs

Les travaux des infrastructures du **Pôle Loisirs Nature de Dos d'Âne** se poursuivent. La réception des travaux est prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.

L'offre de service s'affine progressivement vers une orientation touristique de loisirs et « bien-être ». La recherche d'un gestionnaire débutera dès 2017.

**Le camping intercommunal Ermitage Lagon** a accueilli plus de 4 177 familles (14 428 personnes) en 2016, dont 30% sont allocataires de la CAF, représentant ainsi 68% du chiffre d'affaires pendant les vacances scolaires. Le taux d'occupation est stable et quasi identique à 2015. Les tentes « Safari » sont quasiment occupées à 100% pendant la haute saison (60% pour les emplacements nus) et 41% en basse saison (11% pour les autres emplacements) illustrant la forte demande des clients en hébergements équipés et meublés. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée le 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec la Société Publique Locale (SPL) TAMARUN afin d'exploiter le Camping Ermitage Lagon pour une durée de 8 ans. Ce contrat, aux risques et périls du gestionnaire, prévoit notamment une subvention d'équilibre dégressive du TCO d'un montant total de 500 000 € TTC réparti sur trois ans. L'investissement, à la charge du délégataire, comprend la rénovation des 20 tentes Safari ainsi que la construction d'hébergements de loisirs équipés (bungalows de moyenne gamme, locatifs de type « Ti Boucans ») à la place de 25 emplacements nus.

Le travail de concertation s'est poursuivi avec les associations et les pratiquants des terrains de beach soccer et beach volley, afin d'améliorer les conditions de pratique et l'entretien de **l'espace sportif et de loisirs du Four à chaux** à Saint-Leu.

En 2016, une augmentation des demandes pour la mise en place de manifestations sportives, festives, culturelles ou commerciales a été constatée. La gestion des manifestations sur site a été assurée par les services du TCO qui instruisent les demandes d'occupation temporaires des organisateurs. Une trentaine d'autorisations a été accordée dont une vingtaine pour des manifestations sportives en 2016.

### Ouvrir de nouveaux sites de loisirs en valorisant le patrimoine naturel : sentier littoral Ouest

Constitué de cinq secteurs aux caractéristiques et usages différents, le **Sentier Littoral Ouest** a pour finalité de promouvoir les circulations douces des piétons, des vélos et des personnes à mobilité réduite (PMR), de favoriser la pratique sportive et de soutenir la préservation de la forêt littorale.

En 2016, le projet de sentier littoral a été ajusté en fonction des contraintes réglementaires, budgétaires (coût global de l'opération porté à 3,5 M€ HT) et des avis des partenaires et des usagers. Toutes les autorisations réglementaires ayant été obtenues et le programme validé, les travaux devraient débuter au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2017.

**La Pointe de Trois-Bassins** constitue un tronçon du sentier littoral et un vaste espace naturel encore préservé sur la côte Ouest. La convention de gestion entre le Conservatoire du Littoral et le TCO a été reconduite jusqu'au 31 mai 2022. L'entretien de ces espaces et équipements a été confié à la SPL TAMARUN via la signature d'un nouveau contrat de prestations intégrées. Une réflexion a été initiée en 2016 sur les solutions alternatives à la remorque énergétique alimentant l'espace de restauration, et doit être poursuivie en 2017 en intégrant une requalification du site.

Afin de développer la baie de Saint-Paul et de contribuer à la valorisation et à l'animation du front de mer, trois **dispositifs d'amarrage écologique** ont été testés en 2016 par le TCO à proximité du débarcadère. La phase expérimentale n'étant pas concluante (peu de fréquentation, pas de remise aux normes du débarcadère, pas de possibilité d'accostage des navires de balade en mer, pas de cyclones, ...), elle a été prolongée d'une année supplémentaire (autorisation délivrée jusqu'en septembre 2017).

Le site du **Four à Chaux « Pierre Méralikan »**, inscrit Monument Historique et entièrement réhabilité, est composé d'un bâtiment dédié à la restauration et d'un espace patrimonial scénographié. L'espace de restauration, inauguré fin 2015, est resté fermé en 2016 suite au décès de l'exploitant. Le parcours scénographique et pédagogique ainsi que les supports de médiation (panneaux et livret de visite de l'exposition permanente) ont été réalisés et mis en œuvre en 2016. Afin de dynamiser le site, il sera proposé en 2017 à la SPL TAMARUN une gestion mutualisée des deux espaces et une mise en tourisme culturel.

### Renforcer la vocation d'accueil touristique du territoire

La mise en place de la **signalétique touristique** s'est poursuivie, avec l'installation du jalonnement des différents Bureaux d'Information Touristique de l'Office de Tourisme de l'Ouest, signalétique indispensable dans le cadre du classement en catégorie 1 de l'Office. Les Relais Information et Services (RIS) ont été posés respectivement à la Saline les Bains et l'Ermitage les Bains. La mise à jour et la maintenance de la signalétique d'information locale (SIL) a été faite sur le secteur de la Route Hubert de Lisle.

Avec 145 places sur pontons, le **port de Saint-Leu** est l'un des plus petits ports de la Réunion. Il connaît les mêmes problèmes de saturation de places. Les services ainsi que les équipements sont minimalistes et vétustes. Le projet de réaménagement et d'extension du port de plaisance prévoit la construction d'un bâtiment à vocation économique et touristique (capitainerie, locaux commerciaux, espaces pour les pêcheurs, espaces de vente de poissons), l'agrandissement du port (une centaine de places supplémentaires) et l'aménagement du front de mer (aire technique, stationnement, promenade piétonne, espace public).

L'année 2016 a été consacrée au dépôt du dossier réglementaire et du permis d'aménager, ainsi qu'au lancement d'une concertation publique préalable au projet. L'aménagement des bâtiments provisoires (bureau de port, sanitaires, aire de carénage, box pêcheurs) pour permettre la réalisation des équipements portuaires bâtis est prévu pour 2017.

Dans le cadre de ses missions d'accueil et d'informations touristiques, **l'Office de Tourisme intercommunal de l'Ouest** a, dans la continuité des années précédentes, mis en œuvre les actions prévues dans son programme et a poursuivi le développement des produits contribuant à la promotion et la mise en tourisme des cinq communes du territoire : le festival de l'image sous-marine (du 4 au 14 juin), le festival de la randonnée (1<sup>er</sup>, 8 et 9 octobre), le

festival gourmand (3 décembre). Ces 3 festivals ont été complétés par les produits touristiques « ZARLOR » et les « circuits culturels de Clovis », repris dans le livret « Zarlors ». Le travail constant d'amélioration de la qualité des services proposés par l'OTI, a permis l'obtention de la marque « Qualité tourisme » et le dépôt du dossier de classement en catégorie I dans les délais prévus (23/11/2016).

Le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Saint-Gilles-les-Bains a fait l'objet d'une rénovation de grande qualité et une table tactile « spéciale Randos » (unique à La Réunion) y est implantée depuis août 2016.

Le cahier des charges sur l'étude de faisabilité d'un BIT à Mafate a été rédigé pour le lancement de la consultation début 2017.

L'OTI a également connu sa dernière saison de croisière comme pilote de l'accueil, le rôle revenant la saison suivante à la Fédération Réunionnaise du Tourisme (en partenariat avec l'OTI).

En 2016, de nouvelles améliorations dans le recouvrement de la **taxe de séjour** ont été faites : le travail collaboratif des services du TCO et de l'OTI a permis la mise en place de nouveaux outils numériques facilitant les démarches de déclaration de la taxe par les hébergeurs. → <https://tco.taxesejour.fr>

### III- Développer les conditions de pratique des activités sportives de pleine nature

La compétence sportive du TCO a été axée sur la pleine nature avec trois types d'actions majeures : offrir de nouveaux lieux de pratiques, soutenir les projets sportifs qui contribuent à sa diffusion et organiser « Cap à l'Ouest ».

#### **Offrir des lieux de pratique d'activités physiques en milieu naturel**

Le TCO a poursuivi ses réflexions concernant l'aménagement de sites communautaires de pratiques sportives en milieu naturel (Savane de Plateau Caillou, Grand Stella, littoral de Trois-Bassins, Bellemène...).

En 2016, la collaboration entre le TCO et le Comité Régional de la Fédération Française Montagne et Escalade s'est poursuivie. Les **trois sites d'escalade** d'intérêt communautaire ont été suivis par un contrôle régulier d'un expert du Comité. Des prospections de nouveaux sites ont été réalisées sur les secteurs de Grande Ravine à Trois-Bassins, de la Grande Chaloupe à La Possession, de la Ravine des Colimaçons à Saint-Leu, et de la Ravine Divon à Saint-Paul.

#### **Soutenir les pratiques de sports de pleine nature**

Les événementiels permettent de valoriser les sites sportifs en milieu naturel et suscitent une appétence à la pratique. Dans ce cadre, le TCO accompagne et finance les organisateurs pour la mise œuvre de leurs projets :

- Le « **Raid'Av 974** », mis en place du 18 au 22 juillet 2016 par l'association « 974 Action » a permis à 112 jeunes de 14 à 16 ans de sortir de leur quartier afin de pratiquer des activités sportives.  
Ce partenariat a conforté les relations avec des équipes venant de l'extérieur notamment les jeunes du département de la Dordogne, la présence de 4 jeunes de l'île de Sainte Marie et de leur accompagnateur, des Seychellois et une équipe mahoraise.
- La 4<sup>ème</sup> édition du « **Trail de Minuit** » les 4 et 5 juin 2016 a permis à plus de 800 concurrents de traverser Mafate, par les îlets des Orangers, de Grand-Place et d'Aurère pour une épreuve originale dont le parcours se déroule principalement la nuit. Des

animations sportives ont été proposées, notamment « l'Urban Trail » pour tous publics, jeunes et « autrement capables ».

- La 7<sup>ème</sup> édition de la **Fête de la randonnée** s'est déroulée le 18 septembre 2016 sur le site du gîte des Tamarins à Trois-Bassins. Le Comité de Randonnée Pédestre de la Réunion a mis en place trois parcours de randonnées pédestres pour les 709 participants.
- Les **Foulées semi-nocturnes** : l'association Handi Basket a proposé le 23 juillet, un évènement sportif original puisqu'il allie une course pédestre de 10 km (sportifs valides) et un relais en fauteuil roulant (sportifs présentant un handicap moteur).
- Le « **XTERRA Réunion** » est une épreuve proposant un cross triathlon et duathlon Nature ainsi qu'un aquathlon pour les enfants. La manifestation a eu lieu le 16 avril 2016 sur le sentier littoral de la Pointe de Trois-Bassins et la plage de la Saline-Les-Bains. Ce concept a permis valoriser l'ouest et de donner une image nature de sports extrêmes, d'aventure et de dépassement de soi.

Réorienté vers une pratique familiale afin de démocratiser les sports de nature, « **Cap à l'Ouest** » (organisé du 5 au 7 août 2016) a pris encore plus d'ampleur, en 2016. Le travail mené auprès des associations sportives et culturelles a permis de toucher les types de publics les plus éloignés du sport. Ainsi, les associations des quartiers tels que Dos d'Ane, Pichette, Corbeil, Savanna, la ZUP du Port, la commune de Trois-Bassins ont pu faire pratiquer gratuitement les activités à leurs adhérents.

**Le Trail du Grand Ouest** de 60 km et **le semi Trail du Grand Ouest** de 30 km mis en place par l'Association Tipa Tipa ont fait le plein d'inscrits avec 701 participants.

Les activités pilotées par la Base Nautique des Mascareignes en collaboration avec le Club Nautique de Saint Paul, La Base Nautique de l'Ouest et le club Laleu ont accueilli environ 2000 personnes sur l'ensemble des sites. Des **activités nautiques** variées ont pu faire découvrir la mer différemment au grand public notamment à travers la voile, la plongée, le canoë kayak et le dragon boat.

Enveloppe budgétaire globale : 29 K€



## Faits marquants

L'association 974 Action, basée à Saint-Paul, organise depuis plusieurs années un événementiel sportif, le Raid Av'974, destiné à faire découvrir aux jeunes âgés de 14 à 16 ans, les paysages de l'Ouest et la pratique des sports de pleine nature.

Pour la 7<sup>ème</sup> édition du Raid Av'974, le TCO a soutenu l'association 974 Action pour la participation d'une équipe de l'île Sainte-Marie. Cette action s'inscrit dans le projet JAD'R et permet de lancer les premières actions de mobilité des jeunes réunionnais et malgaches.

### Promouvoir l'image du TCO à l'international

Au-delà des échanges institutionnels, la coopération décentralisée encourage l'engagement citoyen des jeunes et favorise les échanges entre opérateurs économiques, chercheurs, associations et acteurs socioculturels des territoires partenaires.

### Accompagner les projets communaux de coopération

Le TCO accompagne les communes membres dans leurs actions internationales en leur offrant un support technique et financier.

En 2016, les actions communales suivantes ont bénéficié d'un appui du TCO :

- Inauguration le 7 avril 2016 de l'**œuvre « hommage à nos ancêtres malgaches »** réalisée par des artistes malgaches et réunionnais dans le cadre du projet « Entre Lémuriens et Papangues » porté par l'association CAK974 (Coopération Le Port / Tamatave)
- Lancement d'une **étude en vue de la mise en œuvre d'une filière de tri et de la valorisation des déchets** de la ville de Victoria aux Seychelles (Coopération La Possession / Victoria)
- **Signature** le 12 juillet 2016 d'une **convention cadre de coopération décentralisée** (Coopération **Saint-Paul / Fort-Dauphin**)

## Développer un projet communautaire de coopération

Le TCO et la commune urbaine de Sainte-Marie (Madagascar) ont signé le 14 février 2015 une convention cadre de coopération décentralisée pour une durée de 4 ans.

Validé en avril 2016, le programme de coopération « **DID IT !** » vise au Développement Intégré et Durable de l'Île Sainte-Marie et du TCO et s'articule autour de 3 axes-projets :

1. **S'AIDER** relatif à la solidarité et à l'appui institutionnel ;
2. **JAD'R** afin de promouvoir la mobilité, l'insertion et l'engagement citoyen des jeunes ;
3. **AGIR** pour la mise en place d'un service de gestion des déchets à Sainte-Marie.

Dès 2016, les premières actions du programme DID IT ont pu être réalisées :

- Participation du TCO au **Festival des Baleines** en juillet (SAIDER) ;
- Soutien à la Ligue Réunionnaise de Football pour la **promotion du « beach soccer »**, à l'occasion du Festival des Baleines (SAIDER) ;
- **Etude sur les sports et loisirs de plein air** à Sainte-Marie (SAIDER) ;
- Soutien à l'association 974 Action pour la **participation de 4 jeunes lycéens de l'île Sainte-Marie à la 7<sup>ème</sup> édition du « Raid Av'974 »**, organisé en juillet 2016 sur les 5 communes du TCO (JAD'R) ;
- **Etude sur l'éducation à l'environnement et au développement durable** à l'île Sainte-Marie (AGIR) ;
- **Etude de faisabilité sur la gestion des déchets** de l'île Sainte-Marie (AGIR) ;
- Soutien à l'Office de Tourisme de l'île Sainte-Marie pour une **action de sensibilisation sur le tri sélectif** (AGIR).

La mise en œuvre de **DID IT !** s'inscrit dans une logique de mutualisation et de recherche de cofinancements.

En 2016, le TCO a notamment été lauréat des appels à projets suivants :

- Climat 2016 du ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI) pour le projet JAD'R (28 000 € pour proposer en 2017 des jumelages scolaires portant sur des projets d'éducation au développement durable) ;
- Fonds de Coopération Régionale 2016 (FCR) pour le projet AGIR (4 350 € pour le lancement de l'étude de faisabilité sur la gestion des déchets).

Le TCO a également été présélectionné par l'Agence Française de Développement (AFD) au titre de la Facilité d'Investissement des collectivités locales (FICOL), en vue du financement de 70% des dépenses du projet AGIR sur les déchets. Le dossier est en cours d'instruction par l'AFD.

Dans le cadre des dispositifs de mobilité des jeunes de la coopération régionale, le TCO a sollicité le Département et la Région Réunion pour l'ouverture de **missions de solidarité internationale à Madagascar**. Quatre missions ont ainsi été ouvertes en 2016 :

- Une mission de Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) « ingénieur environnement » ;
- Une mission d' « animateur numérique » ;
- Une mission d' « animateur sportif » ;
- Une mission d' « animateur éducation à l'environnement ».